

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

ERICLUCAS.org



20200330_ELO_ICAMDAAD---FR-DdD_
Réponses-erronées-récentes-et-
demande-réponses



L.R.A.R. RR076011860BR

Monsieur le Défenseur des Droits

Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

Réponses erronées récentes et demande de réponses pertinentes

Rio de Janeiro, le 30 mars 2020

Monsieur le Défenseur des Droits

J'ai l'honneur de vous adresser des copies de quelques-unes de mes tentatives récentes de demande d'aide auprès de vos services, qui toutes ont été « déboutées » sans motifs autres que des décisions arbitraires reposant sur des confusions flagrantes.

Les interlocuteurs ne semblent pas intéressés par mes explications et argumentations, et préfèrent s'en tenir à leurs conceptions erronées et irréflechies.

Il suffit que l'un d'entre eux fasse une erreur une seule fois, pour qu'ensuite un dossier soit voué aux oubliettes mutiques.

Ces exemples illustrent la situation résumée dans ma lettre recommandée RR076011856BR du 27/03/2020 à votre attention.

Ces traitements injustes, aberrants, 'infériorisants' et excluants aggravent considérablement l'état de torture administrative que je décris depuis de nombreuses années sans que cela ne semble intéresser quiconque.

Le fait que ce soit l'institution du Défenseur des Droits elle-même - pourtant perçue comme ultime rempart contre la barbarie administrative - qui s'emploie à agir de la même manière génère parfois une détresse vertigineuse, dans le sens où cela dépasse mes facultés intellectuelles et ma conception de l'humanité.

Vous voudrez peut-être charger l'un de vos collaborateurs d'étudier beaucoup plus attentivement les problèmes décrits.

Par ailleurs, il serait probablement utile pour les citoyens français que votre institution engage une analyse et une réflexion aux fins de réduire les dysfonctionnements mis en lumière ici.

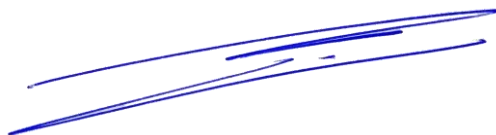
Je vous prie d'accepter mes excuses concernant le caractère désagréable de certains de mes écrits, résultant de la torture administrative qui m'est imposée et à laquelle, hélas, vos services participent inconsidérément.

Une obligation de souffrir poliment et aimablement serait le comble.

Je vous prie de croire, Monsieur le Défenseur des Droits, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Eric LUCAS

Martyr Administratif Français



P.S. : Aux fins d'illustration, je me permets de joindre en annexe ma lettre "20170925_ELO_TNA-FR-MutismeAdm---AdmFr_Nouvelle-tentative-communication-recherche-solutions-handicap-TNA-Mutisme-Adm-Fr_(public)" (35 pages) qui implore encore une fois pour obtenir une cessation ou une diminution du Mutisme Administratif (ce qui est nécessaire pour aborder les problèmes afin de les résoudre), et à laquelle, évidemment, personne n'a daigné répondre.

P.S. 2 : En faisant des recherches pour préparer ce document, je suis tombé sur des courriels du 22/03/2014 de M. Fierobe (DeIDDD13),

(... partie enlevée dans cette version publique ...)

Avec cette découverte, l'abjection a encore atteint un summum. Et personne ne m'aide. Les services du DdD ne voient aucun problème et m'envoient me faire voir ailleurs (même pas, puisque je n'ai aucune orientation et que je suis réduit à chercher éternellement). Mais il faut que je reste CALME !!!

Personne ne m'a aidé à l'époque, sans quoi j'aurais pu me défendre. Je ne savais même pas qu'on pouvait faire appel. Ces choses sont trop difficiles pour moi et personne ne m'aide. Ça fait des années que je demande de l'aide !!! Même avec une grève de la faim !! En vain !!! C'est pas possible de rester calme, non !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! Désolé d'être meurtri et plus qu'écoeuré ! Je ne comprends pas pourquoi tout le monde s'en fiche et pourquoi personne ne m'aide.

*« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.*

*Eux, ils ont à croire dans leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée
11/02/2020



1/ Fabien DEHAVANNE

13/07/2018

Explications audio pbm DDD 1/2

Eric LUCAS

Ven 13/07/2018 14:40

- fabien.dechavanne@defenseurdesdroits.fr;
- ***
- ***

📎
2018_07_13_10_56_24 DDD Fabien Dechavanne.mp3 (18'24")
4 Mo

Explications audio pbm DDD 2/2

Eric LUCAS

Ven 13/07/2018 14:42

- fabien.dechavanne@defenseurdesdroits.fr;
- ***
- ***

📎
2018_07_13_11_15_16 Ddd Fabien D 2.mp3 (18'36")
4 Mo

Merci

Plus que ras le bol

27/07/2018

De : Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

Envoyé : vendredi 27 juillet 2018 00:01

À : Dechavanne Fabien <fabien.dechavanne@defenseurdesdroits.fr>

Cc : Toubon Jacques <jacques.toubon@defenseurdesdroits.fr>; ***

Objet : Fwd: Dde d'entretien avec le DDD Jacques Toubon ---- Re: Torture mentale imposée par l'EFdM : Demande d'aide à la communication. Y-a-t'il quelqu'un quelque part qui peut me conseiller ? Ou au moins répondre ?

Bonjour, comment est-ce que je fais ?

Au téléphone vous aviez l'air plutôt pas mal.

Je ne sais pas si vous réalisez que la torture est aggravée à chaque fois qu'un (maigre) espoir est déçu.

Les services du DDD détiennent la palme.

Et il ne faudrait pas en plus s'attendre à ce que je sois "aimable".

Dans l'attente que quelqu'un veuille bien daigner répondre.

Et pardon de souffrir, et de déranger en me plaignant.
EL

27/07/2018

De : Dechavanne Fabien <fabien.dechavanne@defenseurdesdroits.fr>

Envoyé : vendredi 27 juillet 2018 09:48

À : Eric LUCAS

Cc : Toubon Jacques; ***

Objet : RE: Dde d'entretien avec le DDD Jacques Toubon ---- Re: Torture mentale imposée par l'EFdM : Demande d'aide à la communication. Y-a-t'il quelqu'un quelque part qui peut me conseiller ? Ou au moins répondre ?

Monsieur,

Suite à notre échange téléphonique et après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments figurant dans vos différentes saisines, voici les éléments de réponse que je suis en mesure de vous apporter.

En premier lieu, concernant votre hospitalisation de 1994 à 1995, une réponse vous a été adressée s'agissant de l'accès à votre dossier médical, réponse que vous trouverez en pièce jointe. Il ne m'a pas été possible de déterminer si vous aviez effectivement engagé depuis lors des démarches en vue de l'accès au dossier médical. Le cas échéant, si vous avez engagé de telles démarches en vain je vous invite à nous communiquer copie de ces échanges. S'agissant de la décision d'hospitalisation en elle-même, cette décision repose sur une appréciation médicale, appréciation que le Défenseur des droits ne peut remettre en cause, sa compétence en la matière portant uniquement sur le respect des règles juridiques de mise en œuvre d'une telle procédure.

En second lieu, s'agissant du titre de séjour de Monsieur *** ***, il importe de souligner que le Défenseur des droits ne peut intervenir dans un dossier qu'avec l'accord exprès de la personne concernée, accord devant être dûment attesté par un écrit. En juin 2017, Monsieur *** ***, qui était en copie de votre mail de ce jour et que je me permets en conséquence de mettre en copie également de ma réponse, a fait parvenir un document portant accord à saisir le Défenseur des droits ainsi que le récit des difficultés rencontrées par Monsieur *** (dossier n°***).

Toutefois, il nous est également nécessaire pour intervenir de disposer des pièces suivantes :

- les divers titres de séjour obtenus par Monsieur *** *** et/ou une attestation de régularisation délivrée par la Préfecture,
- les démarches écrites pour obtenir la carte de 10 ans,
- toutes les réponses reçues des services de la Préfecture,
- les éléments concernant la situation de famille (attestation de PACS, situation professionnelle...)
- adresse et coordonnées actuels (tel et mail) de Monsieur ***

Ces éléments ont été demandés par mail du 28/7/2017, resté sans réponse. Mes recherches dans les divers échanges intervenus depuis ne m'ont pas davantage permis de trouver trace de ces pièces, indispensables au traitement du dossier de Monsieur ***.

A réception de ces éléments, nous serons en mesure de procéder à l'examen de ce dossier et de déterminer quelles suites pourront y être réservées.

J'attire enfin votre attention sur le fait que le Défenseur des droits dispose d'un important réseau de délégués sur le territoire national, que Monsieur *** peut également solliciter pour l'aider à constituer son dossier, et apprécier le cas échéant si une intervention à son niveau est possible.

Vous trouverez ici leurs coordonnées : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/saisir/delegues>

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.



Monsieur Eric LUCAS
Entraide 26 rue La Pérouse

26000 VALENCE

Paris, le **16 FEV. 2015**

N/Réf : MSP / 14-008440 / SANTE
(à rappeler dans toute correspondance)
Interlocuteur : Sarah DOSZLA
Téléphone : 0810 455 455
Courriel : pole-sante@defenseurdesdroits.fr

PJ : Modèle de demande d'accès au dossier médical
Copie : Monsieur Pierre BERNARD, Délégué du Défenseur des droits (26)



OBJET : Votre réclamation

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention du Défenseur des droits sur les difficultés que vous rencontrez dans votre vie quotidienne et vous souhaitez obtenir votre dossier médical auprès du centre hospitalier spécialisé Le Vinatier à BRON (69029), à la suite de votre hospitalisation sous contrainte de 1994 à 1995.

Votre demande a été confiée au pôle santé, chargé auprès du Défenseur des droits de l'information et de la médiation dans le domaine de la santé, pour qu'il procède à un examen attentif de votre requête. Nous vous informons que le pôle santé du Défenseur des droits n'ordonne pas d'expertise médicale.

Nous vous invitons, en vertu de l'article L.1111-7 du code de la santé publique (CSP) aux termes duquel « *toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues, à quelque titre que ce soit, par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées (...)* », à demander la communication de votre dossier médical, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au directeur de l'établissement de santé (cf. pièce jointe). Vous pourrez ainsi prendre connaissance des informations médicales vous concernant.

.../...

Le Défenseur des droits • 7, rue Saint-Florentin • 75409 Paris Cedex 08
tél. : +33 (0)1 53 29 22 00 • fax : +33 (0)1 53 29 24 25 • www.defenseurdesdroits.fr

Les données nécessaires au traitement des courriers reçus par le Défenseur des droits sont enregistrées dans un fichier informatisé réservé à son usage exclusif pour l'accomplissement de ses missions.
Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant à la Direction générale des services.


Nous vous précisons que dans le cadre de soins psychiatriques sans consentement, la consultation des informations recueillies peut être subordonnée à la présence d'un médecin. En cas de refus du demandeur, la commission départementale des soins psychiatriques est saisie. Son avis s'impose au détenteur des informations comme au demandeur (article L. 1111-7 alinéa 4 du CSP).

Enfin, nous attirons votre attention sur la durée du droit à communication du dossier médical. Depuis le décret du 4 janvier 2006, l'article R. 1112-7 du code de la santé publique prévoit que le dossier médical est conservé pendant une durée de vingt ans à compter de la date du dernier séjour de son titulaire dans l'établissement.

La procédure ouverte auprès du Défenseur des droits est désormais achevée.

Toutefois, si vous souhaitez un éclairage complémentaire, concernant la situation dont vous nous avez fait part, je vous invite à recontacter le centre d'appels du pôle santé au **0810.455.455**, du lundi au vendredi, de 09h00 à 20h00.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Pour le Défenseur des droits
Le Chef du pôle santé
Loïc RICOUR

23/08/2018

23 août 2018

23:02

Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

À fabien.dechavanne, jacques.toubon, ***, ***, ***

Bonjour, qui m'aide à gérer ce dossier ? Où est l'assistance sociale ? J'ai mal à la tête avec ce cauchemar interminable.

30/08/2018

20180830 EL---Pref** Demande formelle de clarifications, et autres demandes et questions, pour S. ***, Pref**

Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

jeu. 30 août 2018

10:52

À stephane.***, ***, ***, fabien.dechavanne, jacques.toubon, PANNIER, pierre-olivier.costa, cci

(Note du 30/03/2020 : Comme toujours, je n'ai reçu aucune réponse de cette préfecture, et encore moins des autres destinataires, dont vous (DdD).)

P.S. : Si cette lettre est "trop longue", "incorrecte" ou "inadaptée", je demande formellement l'application par l'Etat français de la "loi Chossy" (art. L.246-1 du CASF) pour que soient fournies les mesures permettant les adaptations nécessaires, ou - à défaut - pour que l'Etat se charge de faire "traduire" ceci de la manière la plus à même de faire prospérer, à son bénéfice, les demandes exprimées par l'utilisateur (moi-même), et notamment en évitant les interférences des égos des fonctionnaires (vexations etc.), n'ayant rien à faire dans les missions dont ils sont chargés (sauf si on me montre les textes prouvant le contraire).

Monsieur Stéphane ***, chef du bureau des étrangers de la Préfecture **

Monsieur

Je me suis réveillé en me demandant, à nouveau "mais enfin c'est quoi cette +attestation CAF+ ?" (celle demandée par la Pref ** fin 2013).

Cela fait des années que j'explique, sur tous les tons, par des centaines d'emails, lettres, articles et appels de toutes sortes, à quel point cette situation imposée aveuglement par l'Administration française est une torture insupportable pour moi.

Je récusé totalement l'idée selon laquelle je ne suis pas concerné par le cauchemar titre de séjour de mon ami soutien-moral-de-vie étranger. Je suis évidemment victime, déjà psychologiquement (ce qui est de loin le plus grave et "tuant"), mais également sur d'autres plans : par exemple je suis lié administrativement ce dossier, ce qui s'oppose à ma liberté physique (résidence) ou même

relative à mon état-civil, apparemment pour encore de nombreuses années (comme si SEIZE ans de calvaire absurde, injuste et inutile ne suffisaient pas).

Face au mutisme et à l'indifférence des pouvoirs publics à ce sujet, j'ai fait une grève de la faim "diplomatique" (sans tapage, toujours pour ne pas trop déranger et vexer l'hydre administratif) de deux semaines en juin 2017.

Celle-ci avait pour but d'obtenir une assistance socio-administrative (publique évidemment), et aussi "au moins un interlocuteur" des services publics. En vain, comme toujours !

Et le but était aussi d'espérer en finir avec les remarques (débiles et épuisantes) de ceux qui me disent que je ne suis pas concerné (même administrativement) par ce dossier.

Au lieu de recevoir l'aide que je demandais, je n'ai obtenu - au prix de nombreux et insistants rappels pendant des mois - que trois réponses écrites, évidemment inutiles et sans rapport avec la réalité vécue :

- une de Pauline Pannier, de votre ministère, me disant en substance qu'elle ne pouvait pas m'aider et que je devais voir le problème avec "la préfecture du ***" (chez vous, donc) (et je passe sur leur phrase confondant l'absence de titre de 2013-2015 à une absence du territoire français, qui suffit à montrer l'irréalisme administratif et le fait qu'on ne lit même pas mes lettres, même courtes) ;
- une d'un chef du ministère des affaires étrangères, me disant en substance la même chose ;
- et une (envoyée en fait non pas à moi mais à mes parents), par le secrétariat pour le handicap et l'exclusion (encore plus mutique et méprisant que les autres, et c'est pas peu dire), disant elle aussi qu'il fallait voir avec votre préfecture.

Je suis autiste mais pas débile, et depuis le temps que tout ça dure, vous comme moi savons très bien que j'ai DEJA contacté "la préfecture **", et que celle-ci ne m'a jamais aidé pour ce dossier. Je n'ai pas le souvenir d'une réponse écrite de vous, et je ne connais votre nom que parce que je l'ai entendu (puis trouvé sur Internet, par des recherches).

J'ai contacté le bureau de l'information des usagers de votre préfecture, qui m'a répondu initialement pour demander des précisions, puis, une fois celles-ci fournies, plus rien, comme toujours.

Donc, à part vous, je ne vois pas à qui m'adresser.

L'absence de tout interlocuteur est une composante majeure de la torture, puisque quand j'écris des demandes (de fin de torture, avec explications), je ne trouve pas à qui les envoyer.

Je suis autiste. Où est l'aide prévue pour les autistes par l'article L.246-1 du CASF ? Le responsable, c'est l'Etat, non ? L'Etat, c'est la Préfecture, n'est-ce pas ? Je ne vois aucune aide, mais par contre concernant les sévices, il y aurait de quoi faire des livres, et même des films.

Je vous ai contacté par téléphone il y a quelques semaines, notamment parce que je ne comprenais pas pourquoi vous m'aviez répondu, en 2015, "c'est juste une circulaire, on n'est pas obligé de l'appliquer" au sujet de la circulaire de 2004 disant qu'il n'y a plus besoin de vérifier la vie commune à partir du troisième renouvellement de carte.

Vous m'avez alors dit que "pour vous", "c'était un nouveau dossier, donc on repart à zéro" (dans le comptage des années, du nombre de cartes).

Il me faut beaucoup de temps pour penser aux choses administratives : aujourd'hui ma réflexion concerne le fait que cette circulaire ne parle que du "deuxième renouvellement", sans préciser "pour un même dossier". Pouvez-vous commenter ?

J'aimerais aussi qu'on me montre l'article qui dit que les 5 années (avant de demander une carte de 10 ans) doivent être consécutives.

Concernant "l'attestation CAF", je vous demande de m'indiquer de quoi il s'agissait.

C'est QUOI cette attestation ? Elle est censée attester de QUOI ? Et elle serait faite pour lequel de nous deux ?

Rien que ce côté vague et "perdifiant", déjà, est un facteur suffisant pour que j'aie oublié cette demande, sans parler de toutes les autres raisons en hiver 2013-2014.

Puisqu'on doit souffrir à cause de ce défaut d'attestation (même si c'est un PRETEXTE HONTEUX), déjà j'aimerais au moins savoir de quoi il s'agit.

D'ailleurs, j'ai certainement répondu à cette préf en leur demandant QUELLE attestation ils demandent, et bien sûr ils ne m'ont jamais répondu (donc c'est encore une raison expliquant pourquoi c'est sorti de ma tête, puisque je ne pouvais gérer ça sans leur réponse).

Je passe mon temps à écrire à l'Administration, qui me répond moins d'une fois sur cent, mais par contre si jamais j'oublie de répondre à une question vague, là c'est le grand-huit, la faute impardonnable, le cauchemar pour des années et des années !! J'espère que toute cette "saleté" (pour rester poli) se paiera un jour.

Vous savez très bien que "votre collègue de ***" ne va jamais répondre, vu la mauvaise volonté et la mauvaise foi caricaturales de ce personnage. Donc je demande à vous.

Si c'est pas vous, dites-moi qui !

Que quelqu'un me dise enfin QUI va me répondre et dialoguer pour résoudre ces problèmes !

Ca fait des années que je pose cette question et que personne ne me répond ! C'est ça la torture aussi ! C'est pas la peine que l'Etat français vienne faire le malin, en montant sur se grands chevaux, et prétendant défendre la veuve, l'orphelin et les frontières, quand il n'est même pas capable de répondre à une demande aussi simple d'un "administré" handicapé, qu'il martyrise stupidement !!! C'est vraiment n'importe quoi là....

Je pense qu'au niveau d'enkystement dans l'horreur de ce dossier, le seul qui peut répondre, et surtout mettre fin à cette ignominie, c'est le président de la république. Mais comme personne n'a l'idée et le courage de faire en sorte que (surtout que ça obligerait à reconnaître les fautes !), et comme, même tout en haut des ministères, loin de faire le nécessaire et d'avoir le courage de "nettoyer" dignement, on renvoie vers "la pref **", c'est à dire "personne, et vous", eh bien il n'y a plus que vous, j'y peux rien. Un peu trop facile de renvoyer vers quelqu'un qui ne peut rien faire, et qui est pris par des règles auxquelles il ne peut déroger (apparemment). C'est pas à moi de chercher comment faire pour mettre fin à ce "jeu d'évitement des responsabilités". Moi je suis la victime ! Je suis autiste ! Je suis handicapé ! CA FAIT 16 ANS QUE CA DURE !!! Il faut arrêter le délire et le martyre éhonté !! Ca ne sert à rien de faire semblant de ne rien voir, ça fait longtemps que les positions artificielles ne sont plus tenables, à part dans l'imagination des fonctionnaires.

Je ne suis pas venu au monde pour vivre dans la maison des fous d'Astérix, à me battre sempiternellement contre un système débile.

J'ai droit à une aide, et puisque tout le monde me dit que mon interlocuteur c'est la préfecture **, et que pour l'instant vous êtes le seul à me répondre (au téléphone), alors par défaut je ne vois que vous comme interlocuteur. Si ce n'est pas approprié, la moindre des choses serait que vous me disiez qui. L'Etat me doit assistance dans ce cauchemar, et pour l'instant la seule "voix" de l'Etat que j'ai, c'est vous.

Naturellement vous comprendrez que comme dans tout dossier sérieux on ne peut procéder que par écrit.

Si la Préfecture ** continuait à ignorer mes demandes, et à ne me répondre que "subrepticement" par oral, ceci s'apparenterait aux méthodes coupables de la préfecture de ***, et cela ne ferait qu'aggraver le caractère indigne (et répréhensible) du traitement qui m'est réservé.

Vous êtes resté interloqué au téléphone quand je vous ai demandé QUI dans la préfecture ** pourrait m'aider, en me disant que vous ne voyez pas du tout. Je fais comment ??

Et puis aussi, je ne suis pas payé, comme vous, pour passer des heures dans toutes ces histoires administratives. J'ai aussi des choses utiles à faire. Des gens sont payés pour pourrir la vie des gens sans raison, et d'autres (comme moi) travaillent bénévolement du matin au soir pour aider les autistes, pour réduire les injustices résultant, là encore, de l'impéritie et de la mauvaise foi de l'Etat français !!! Il va bien falloir qu'un jour justice se fasse !! Vous ne pouvez pas dormir comme ça tout le temps sur votre oreiller administratif, à étouffer les gens !!! Surtout les gens vulnérables, et qui n'ont rien fait !! C'est ODIEUX !!!

A côté de ça, face aux vrais méchants et aux terroristes, ça fait beaucoup moins le malin... Ca préfère se lâcher sur des pauvres "usagers" qui n'ont rien fait de mal... C'est vraiment à vomir !!!!! L'inhumadministration abominadministrative française !! Désolé de m'énerver mais c'est pas possible quoi !!

Je vous ai parlé de l'insupportable torture morale mentale que je subis, et vous m'avez dit que cela est probablement dû "à mon autisme"...

Aujourd'hui, je m'élève contre cette façon de voir : la torture que je subis par l'Administration française, elle n'est pas due "à mon autisme" ; elle est due aux injustices criantes.

C'est de ça qu'il faut s'occuper, de régler les problèmes, injustices et FAUTES des coupables, avant d'incriminer la sensibilité de ceux que cela fait souffrir.

Et puis après tout, on a le droit d'être sensible. L'insensibilité, la grossièreté, et ce que j'appelle la "flasquitude" communes, ne sont pas des raisons suffisantes pour justifier les injustices, ni pour me dire, en gros que c'est ma faute si je souffre. Il ne faut pas inverser les choses !

Si vous mettez une claque à une vieille dame, et qu'elle tombe et se casse quelque chose, vous ne vous défendez pas en disant "c'est de sa faute, elle est vieille, elle ne tient pas debout, elle a les os fragiles" !

Je ne suis pas d'accord !

C'est à VOUS, l'Administration, de régler les problèmes qui viennent des fautes faites par l'Administration !

Pas la peine de me dire "ah mais c'est un autre département / un autre service / une autre année" etc, ça ne tient pas, les usagers n'ont pas à être ainsi malmenés et perdus dans les labyrinthes que même les fonctionnaires ne maîtrisent pas ! Et a fortiori des usagers autistes ! Tout ça ne tient pas, et on ne peut pas "faire comme si" indéfiniment !

Je me fiche éperdument de ce que l'Administration française "considère". Moi je vous parle de la réalité vécue par les usagers. Ce n'est pas à nous de nous adapter à des règles mal faites, ou à "considérer" que nous ne souffrons pas. Ca c'est bon juste pour les bureaucrates qui en réalité s'en fichent pas mal de faire souffrir les gens (et même, pour certains, qui en jouissent - dans leur mentalité égoïste et étriquée de petits scribouillards planqués).

Vous savez parfaitement, depuis tout ce temps, à quel point nous souffrons, et à quel point cela est injuste. Vous avez même dit des choses (comme "il aurait peut-être fallu faire un recours contre la pref **") qui laissent penser que vous comprenez la faute de votre collègue.

En quoi consistent les efforts, le "discernement", les aménagements, les dérogations etc., qui sont **LARGEMENT** justifiés par la situation ?

Ce n'est pas la peine de me parler des démêlés judiciaires de mon ami : au bout de tant d'années de sévices et de tortures, il était logique qu'il sombre dans l'alcoolisme et le grand n'importe quoi. C'était ça ou le suicide.

Je m'élève contre la "double peine" constituée par les raisonnements se basant sur ses errements récents (signes de désespoir et de révolte "nihiliste"), alors que ceux-ci ne sont que la conséquence, prévisible (et même annoncée par moi) depuis longtemps, du cauchemar qu'il subit. Et si c'était moi j'aurais fait bien pire que lui, mais heureusement ce n'est pas moi. A force de pousser les gens à bout, en refusant de voir la réalité, faut pas s'étonner. Et encore moins venir le leur reprocher.

La double peine, c'est aussi demander à mon ami de tout recommencer pour 5 ans, à cause d'une faute commise par la préfecture de ***, qu'il est facile de montrer.

(... partie enlevée dans cette version publique ...)

C'est juste invivable ! Pourquoi nous ???????? Pourquoi les autres, les "gens normaux", n'ont pas à vivre ça ?

Il faut arrêter de mettre la faute sur mon ami ou sur "mon autisme" !

Nous on n'a rien demandé, on veut juste vivre tranquillement !

En tant qu'autiste, l'Etat aurait dû m'aider et faciliter les choses pour mon soutien de vie, au lieu de faire exactement l'inverse, un cauchemar innommable, qui continue sous votre regard placide !

Ce n'est pas la peine de me dire "je ne peux rien faire". Quand on veut, on peut. On demande au moins aux supérieurs.

Il n'y a que vous, dans l'Administration, à trouver ce traitement justifié. N'importe qui d'autre trouve ça révoltant et honteux, et ce depuis 2002.

Il serait bon de se réveiller et de faire les choses à temps, l'impunité et la "rienfaisance", ça ne peut pas durer éternellement. Et quand l'impunité administrative dure, elle ne peut que mener aux révoltes.

Vous pouvez bien me dire tout ce que vous voulez : la situation que nous vivons est injuste, elle est absurde, c'est un cauchemar, et **CA FAIT BEAUCOUP TROP LONGTEMPS QUE CA DURE !!!**

Un an, deux ans, trois ans, à la rigueur. **SEIZE ANS**, non.

Il n'y a aucune discussion ni réflexion à avoir dans ce dossier, mais juste un nombre : 16.

Mais ça, je l'ai déjà dit, et depuis des années.

Tous ces sévices, ce mépris, se paieront bien un jour. En tous cas, je ferai tout ce que je peux pour.

Etes-vous pour la justice, ou pour faire souffrir les gens ?

Après tout, à la base, votre travail, c'est quand même pour aider les gens, non ?

Je demande, comme toujours, qu'on mette fin à ce cauchemar, que l'Etat me fournisse l'assistance à laquelle j'ai droit, afin que je puisse vivre décemment, et que je puisse me consacrer à la cause des autistes du monde, sans que la France ne continue à me pourrir le cerveau, aussi stupidement et honteusement. (Ce qui évidemment nuit à la cause des autistes, mais ça la France le fait déjà très très bien, même sans s'en prendre - indirectement - à moi).

Je vous demande des réponses écrites, et de faire en sorte de ne plus entendre parler de cette histoire absurde de "titre de séjour", qui ne serait qu'un lointain souvenir si mon ami était une femme (ou si j'étais une femme).

An niveau des droits fondamentaux (notamment par rapport à l'accord ***, mais pas que), l'Etat français est totalement en faute dans cette histoire, et j'espère que vous comprenez que ce n'est pas un dossier qui sera refermé dans l'oubli. Je me battrais évidemment jusqu'à mon dernier souffle pour obtenir justice dans cette histoire (et même si mon ami meurt).

Je n'ai jamais lu le CESEDA (le bureaucratisme me tue), mais il me semble avoir vu des phrases disant que le droit au séjour ne devait pas porter atteinte de manière exagérée à la vie privée des gens. Vu le caractère épique (et quasiment "démoniaque") de ce dossier infect, j'espère que vous n'allez pas soutenir qu'il n'y a pas atteinte à la vie privée.

Vous pouvez voir la réalité depuis le début, ou est-ce qu'il y a une règle administrative qui bloque vos pensées avant 2014 ? Dans un tel cas, c'est inacceptable. Les règles n'ont pas le droit d'occulter la réalité.

Et quand les règles sont mal faites, et qu'on est dans des cas qui les dépassent, on fait des dérogations. C'est largement justifié ici. J'ai déjà expliqué maintes fois que ce dossier n'a jamais avancé autrement que par dérogations. Mais dans le ***, elles sont où ? Si c'est pour refaire comme en ***, mais juste de manière plus douce (et plus longue !) je m'insurge !

Après ça va passer ailleurs, on va comprendre des choses (en retard par rapport à l'Administration), et là on nous dira "ah mais il aurait fallu faire un recours contre la pref **, mais c'est trop tard" ! Je ne suis pas d'accord !! C'est juste de la torture sur des êtres humains !! (D'ailleurs, le titre de mon livre sur tout ça, dans plusieurs années, c'est "Deux hommes et l'hydre" - mais j'ai déjà commencé à "distinguer" publiquement quelques personnes, comme vous le savez).

Je pense que ce ne serait pas un luxe de reconsidérer tout ça de manière globale.

A vous de voir si vous êtes juste "un outil qui ne peut rien faire", mais dans ce cas il arrivera fatalement un jour où quelqu'un vous demandera pourquoi vous n'avez pas transmis à vos supérieurs. Ca vous pouvez.

Il doit tout de même bien y avoir quelqu'un dans cette maison, qui peut comprendre les injustices, et y mettre fin. Si ce n'est pas vous, qu'à cela ne tienne, mais en attendant il serait inacceptable (et, de mon point de vue, "criminel") de ne rien faire, de ne pas transmettre, juste en se bornant à "considérer" que tout va bien et que les choses sont faites correctement, en ignorant la réalité, les fautes, les sévices, les souffrances engendrées inutilement et injustement.

Et avec tout ce que je fais, les fonctionnaires concernés ne pourront pas dire "ah mais je savais pas" ni "je ne pouvais pas deviner" ou "on n'avait pas compris que".

Normalement, les services publics, c'est pas fait pour faire souffrir les gens.

C'est même pas la peine de me parler de la protection de la France contre l'immigration incontrôlée, alors que mon ami était doux comme un ange avant que l'Administration française - jamais à court en la matière - ne se charge de le transformer ; et surtout quand on voit tout ce qui se passe avec les "réfugiés" (qui sont généralement juste des "réfugiés économiques", autrement dit mensongers), auxquels on donne tout, alors qu'on pourrit la vie d'un autiste et de son ami étranger pendant 16 ans !!! Pour RIEN !!!!!

Et quand on voit que le PR naturalise Mamoudou d'un coup de baguette magique !!

Faut pas me dire "c'est impossible". Quand on veut on peut.

Si vous êtes à l'aise avec toute cette injustice écoeurante... A vous de voir.

JE DEMANDE A LA PREFECTURE DU *** OU EST L'ASSISTANCE A LAQUELLE J'AI DROIT.

Je crois être en droit à une réponse, écrite, pour toute mes questions et demandes ci-dessus.

On n'est pas des chiens galeux. Et encore, ils sont mieux traités.

Les gens n'ont pas à être les jouets des ignorances, croyances, égos, mauvaise foi et fantaisies de n'importe quel fonctionnaire appelé à être censé se pencher sur leur "dossier" (autrement dit à s'immiscer dans leur vie privée).

Qu'y a-t-il de plus privé qu'une relation humaine ?? Et surtout, quand on sait à quel point c'est difficile pour un autiste d'un trouver une ?? 38 ans d'attente avant d'avoir un ami !!

La soi-disant incompréhension de l'Administration ne tient pas ! J'ai expliqué et réexpliqué, preuves à l'appui. Un jour il y aura forcément des comptes à rendre. Et si ce n'est pas devant la justice des hommes...

A vous de voir si vous pouvez dormir tranquille avec tout ça.

Moi, non.

Il y a les gens justes et courageux, et les autres.

Je vous prie d'agréer mes salutations, du plus profond des tréfonds de l'écoeurement indicible, et révolté.

Mes vomissements les plus sincères.

Vive la France, vive le pays des droits de l'homme normal.

Eric LUCAS

Autiste reconnu handicapé par la CDAPH **

Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

30 août 2018

11:26

À stephane.***, ***, ***, fabien.dechavanne, jacques.toubon, PANNIER, pierre-olivier.cos

P.S.2 : Et bien sûr, comme toujours, je demande la fin immédiate de ce cauchemar atroce, débile, et injustifiable. Vous ne pouvez pas méconnaître cette demande, vu mes centaines de courriels et lettres depuis tant d'années, mais comme elle n'était pas mentionnée de manière explicite ici, je me méfie. C'est réparé.

06/05/2018

Eric LUCAS <unforgettable@hotmail.fr>

6 mai 2019

20:12

À Dechavanne, Eric, Toubon, ***, ***

Monsieur Fabien Dechavanne, Directeur

Pôle Recevabilité, Orientation, Accès aux droits

Défenseur des droits

Le 06/05/2019

Cher Monsieur

Je vous remercie pour votre écoute téléphonique attentive et bienveillante en 2018, et je vous prie de pardonner le retard de ma présente réponse, dû à la "torture mentale" qui m'est imposée par l'Administration française, supplice m'empêchant de me focaliser productivement sur les dossiers-calvaires, à part quelques rares parenthèses, comme aujourd'hui.

1/ Injustice de l'hospitalisation d'office au Vinatier pendant 15 mois.

- S'agissant du dossier médical, je vous remercie de m'avoir joint une copie d'une lettre envoyée par le pôle santé en février 2015, que je ne suis pas sûr d'avoir reçue à l'époque si elle a été envoyée uniquement par l'ancienne méthode du courrier papier, à laquelle je ne suis plus connecté depuis très très longtemps (ce qui est mon droit).

Je suis en possession de la quasi totalité de mon dossier médical du Vinatier, à part quelques pages qui manquent (de manière assez suspecte), et à part le tout premier certificat médical d'H.O., crucial il me semble (censé être fait par le Dr Elchardus de HEH à Lyon), dont je n'ai jamais vu la couleur.

Les démarches pour obtenir ces pièces, effectuées par moi puis par mes parents (avec parfois l'aide d'avocats), sont très épuisantes, puisqu'il s'agit de lutter contre la mauvaise foi et la mauvaise grâce d'une Administration aux dessous malodorants.

Dans tous les cas, depuis plus de 20 ans, nous nous heurtons à une confusion constante : lorsque je dis que je veux "obtenir la fin de l'injustice" concernant cette affaire (par exemple, en reconnaissant l'erreur médicale et la séquestration abusive par l'Etat), on me répond le plus souvent en réduisant ma revendication à une simple "demande de dossier médical", ce qui est important, certes, mais qui n'est pas une fin en soi.

La toute première réponse consentie par le Vinatier, dans les années 90 je crois, réduisait déjà ma demande à une demande de dossier médical, dont je ne parlais même pas.

Est-ce que le fait de lire ce dossier médical va résoudre l'injustice ? Certainement pas.

Comme toujours, l'Administration "considère" qu'elle a forcément raison (et c'est encore pire de la part des "médesinges" administratifs, atteints du SDLPMF (Syndrome de Dieu-Le-Père Médical Français)).

Et donc, on suppose que si un "patient" conteste son hospitalisation psychiatrique, c'est forcément parce qu'il a mal compris (puisque'il "ne va pas bien"), et donc il suffirait de lui montrer son dossier médical pour lui expliquer qu'il n'y a pas d'erreur ; et s'il n'est pas d'accord, c'est simplement parce qu'il ne peut pas comprendre, à cause de son "affection psychique".

Mais ça, c'est ce que "considère" l'Administration française, dans sa tour d'ivoire.
Et la réalité, ce n'est pas ça.

- En effet, il suffit d'être LOGIQUE et de bonne foi (deux choses très mal venues au pays des fonctionnaires, l'Administratifstan, ou le Bureaucratistan) pour comprendre facilement les erreurs et injustices commises par l'Administration dans ce cauchemar.
C'est même tellement facile à démontrer, que cela explique pourquoi jamais aucun hôpital ni aucun service administratif n'a voulu discuter de cela par écrit avec moi, et que quand on me répond, c'est avec des lettres ne voulant rien dire, ou parlant d'autre chose, ou s'efforçant de dévier l'attention, de convertir mon problème d'injustice en d'autres choses, pour "noyer l'affaire".
Néanmoins, la lecture du dossier aide beaucoup pour en savoir plus sur la stupidité et l'obscurantisme de mes geôliers médico-administratifs. Ici, ce n'est pas la peine de s'imaginer que je fais de la littérature, ou que j'exagère. Leurs textes sont là, et édifiants. Mais qui m'aide avec cette histoire ???
- En ce qui concerne la "démonstration" de l'injustice monstrueuse dont j'ai fait l'objet, je peux démontrer cela par la logique, mais encore faudrait-il savoir auprès de qui le faire, et comment ? (justice etc. ?)
Toutes les autres personnes auxquelles j'ai raconté cette histoire, en France et dans le monde, ont compris très facilement l'affaire, et son injustice. Même, par exemple, Michèle Barzach, rencontrée précisément dans vos locaux rue St Florentin, et à qui j'ai raconté mon histoire en quelques minutes dans l'entrée.
L'erreur et l'injustice ici sont tellement évidentes...
- Les seuls moyens pour l'Administration, de refuser d'admettre ses torts, c'est, comme toujours, le mutisme, les écrans de fumée, les amalgames, le flou qui arrange. Bref, la routine administrative.
Ca fonctionne avec la plupart des gens.
Sauf que, "pas de chance", je suis autiste, et je suis capable de parler des DETAILS. Ces détails qui, précisément, font toute la différence, et permettent de mettre au jour les approximations et exagérations administratives, faites soit par stupidité soit à dessein (soit les deux), toujours dans le but d'arranger et d'aider les collègues fonctionnaires. L'utilisateur, lui, ne pesant pas grand chose. Surtout s'il est révolté et fâché contre tout ça : dans ce cas il faut le "casser", et c'est précisément ce qu'on m'a fait, ou ce qu'on a essayé de me faire.
Mais, encore une fois, "pas de bol", je m'en suis sorti.
Et maintenant, il devient très difficile de croire aux versions de l'époque.
- Déjà, pour commencer, et même sans parler de "logique", les certificats médicaux censés justifier ma détention doivent être ***circonstanciés***. **CIR-CONS-TAN-CIES**. C'est un mot très important, et qui n'a pas été placé pour rien dans la loi.
Or, il est très facile de constater que "mes" certificats ne sont PAS circonstanciés : ce sont des opinions, sans exposer des faits concrets, sans détails. Parfois il y a quelques vagues allusions à des faits, mais il suffit de "gratter" un peu, pour voir qu'en réalité c'est loin d'être aussi grave que les mots ne le laissent penser. Les mots choisis par les fonctionnaires condamnateurs étant toujours les "pires possibles", les pires exagérations. Sachant que tout ça est accepté "entre collègues", et que personne ne va vouloir trop creuser, vérifier etc.
On peut démontrer cela sans difficulté, sans besoin de "revenir dans le passé", et ce n'est pas uniquement "jouer sur les mots".
Et si l'Administration veut jouer sur les mots avec un autiste, du moins avec moi, elle va avoir du mal...
Sauf à utiliser l'astuce classique : le mutisme administratif, et tout ce qui peut décourager l'utilisateur, et essayant de "faire diversion", et de diluer, délayer, ad vitam eternam, et c'est précisément ce qui a été fait à mon encontre.
J'ai envoyé "des tonnes" de lettres dans les premières années suivant la sortie de ce cauchemar "hospitalier", et les gens administratifs ont fait leur travail de mutisme, d'esbrouffe, de découragement.
- Aujourd'hui, on me dit que "c'est trop tard".
Trop tard pour obtenir les feuillets manquants d'un "dossier médical" bien embêtant pour ses auteurs, peut-être.
Mais pour obtenir justice ?
Là encore, on me parle d'un délai dépassé (de 5 ans ?)...
Sauf que si on peut prouver que je n'ai jamais été capable, en raison de mon handicap, de ma condition,

de trouver comment me défendre (ce qui est manifestement le cas, même en ce moment) alors ce délai de prescription peut ne pas être un problème.

• Donc, concernant :

"S'agissant de la décision d'hospitalisation en elle-même, cette décision repose sur une appréciation médicale, appréciation que le Défenseur des droits ne peut remettre en cause, sa compétence en la matière portant uniquement sur le respect des règles juridiques de mise en œuvre d'une telle procédure."
--> N'importe qui peut remettre en cause une "appréciation médicale" effectuée par des "médesinges" (et pardon pour nos amis les animaux) même pas capables de voir, en 15 mois "d'observation" que je suis autiste...

Une telle "appréciation médicale" est forcément entachée d'erreur, quand le "grand n'importe quoi" atteint de tels sommets.

C'est comme si je travaillais par exemple comme agent d'entretien pendant 15 mois dans votre bâtiment, en vous voyant chaque jour, et que je ne remarque pas que vous êtes directeur de quelque chose. Même si en 1994 le syndrome d'Asperger était peu connu en France, ce n'est pas ma faute si les médecins "avec SDLPMF" français ne se tiennent pas au courant sur leurs spécialités, et ce n'est pas à moi de payer pour leur ignorance, pour leur suffisance, leur morgue, leur nullité.

D'autant plus que durant tout ce séjour j'ai toujours été parfaitement calme et sage (et le contraire se saurait, par exemple avec les rapports détaillés des infirmiers, nombreux dans le fameux "dossier").

Dans tous les cas, si même le DDD ne peut pas remettre en question de tels "avis", alors qui peut ???

Et puis, est-ce que ça veut dire que les avis des médecins sont "réputés infaillibles" ?

Dans un tel cas, ne trouvez-vous pas qu'il y a ici matière à réflexion pour votre institution ?

--> "Le respect des règles juridiques" ? Eh bien, il suffit de prendre l'obligation de caractère

"circonstancié", qui n'est pas respectée. Personne ne veut le savoir, depuis des années que je le répète !

Et pourquoi ? Simplement parce que c'est facile à montrer... Alors si vraiment vous voulez m'aider, vous pourriez peut-être déjà commencer avec cet angle. Quant à interpréter le mot "circonstancié", et à débattre pour savoir si les certificats le sont ou pas, je ne suis pas très inquiet car même les plus rusés et retors des fonctionnaires n'auront assez de mauvaise foi, ou de ressources intellectuelles, pour tenter de trouver du "circonstancié" là-dedans. Et vous savez pourquoi c'est pas circonstancié ? Tout simplement parce qu'il n'y a PAS vraiment de faits, de circonstances concrètes qui justifieraient etc. C'est juste des "impressions". "Il était agressif...". Mais ce genre d'âneries (encore pardon pour nos amis les animaux), on le lit dans PLEIN de dossiers d'autistes... Un peu trop facile... Il faut PROUVER les choses, il faut montrer... C'est bien pour ça que les textes demandent les "circonstances"... Sinon c'est juste de l'arbitraire, du "je pense que"... Et quand on voit ce que ces médesinges pensent, et écrivent, c'est édifiant... Complètement à côté de la plaque, les pauvres...

Et c'est tellement facile à montrer. Mais encore faut-il avoir un interlocuteur, une aide. Ecrire "dans le vent" pendant 20 ans, ça ne suffit pas.

• Par ailleurs, ne soyons pas hypocrites : beaucoup de gens "dans l'autisme" en France connaissent mon "combat" par rapport au pouvoir médical, aux hospitalisations arbitraires, à "l'institutionnalisation" libéricide des autistes, etc.

Et votre patron, Monsieur Toubon, le sait très bien, puisque j'ai participé à une réunion chez vous, pour "préparer" l'examen de la France par le Comité des Droits des Enfants par l'ONU en 2015. Il m'a même parlé un peu.

Un homme très gentil et très bon en vérité, délicieux même (et je suis désolé pour certains mots énervés écrits dans certains de mes articles), et en plus, il disait qu'il voulait "aider les étrangers"...

Eh bien, qu'est-ce que ça serait si ce n'était pas le cas... (cf. sujet suivant, calvaire titre de séjour).

Bref, "tout le monde" sait, ou a su, jusqu'aux plus hauts niveaux (comme Nathalie Destais, comme la direction de la HAS, sans parler du SEPH), à quel point je suis impliqué dans cette bataille, et à quel point je lutte contre les médesinges et tout ce système indigne de la France.

Certains savent aussi que, face à tout ce cauchemar, j'ai fini par m'enfuir de ce "cloaque" invivable pour moi, et que je suis désormais demandeur d'asile dans un autre pays.

DONC, tout ça n'est pas seulement une question de demande de dossier médical (que j'ai déjà), mais bien un problème *politique*, que vous le vouliez ou non, et même si tout est fait pour "étouffer" les choses, ça le deviendra tôt ou tard.

Cette année et l'an prochain, on a l'examen de la France par le Comité des Droits des Personnes

Handicapées. Je ne sais pas si j'aurai assez de temps pour m'en occuper suffisamment (avec toutes les batailles que je dois mener, toujours à cause de l'Administration française), mais si je ne peux pas, eh bien je le ferai la prochaine fois, dans 5 ans. Avec donc 5 années de couches supplémentaires de "torture".

- Car je ne me fais pas d'illusions : l'Administration, et même votre Institution (payée par l'Etat et dépendant du PM), ne voudra pas m'aider, ne voudra pas admettre qu'il y a bien eu une GROSSE erreur de faite à mon sujet en 1994 (sans parler d'après), car faire cela me donnerait raison, et ouvrirait la porte à des centaines ou des milliers de revendications supplémentaires, de la part d'autres autistes ou familles.
- Dans tous les cas il y a un vrai problème en France avec cette histoire d'enfermement des gens différents. Les autistes n'ont pas de liberté, leurs droits ne sont pas respectés. Normalement vous, le DDD, devriez avoir des dizaines de milliers de cas d'autistes à défendre, puisque l'Administration baigne dans la mauvaise foi la plus putride et purulente jusqu'aux cou, au point de ne plus rien sentir.
Or, combien de cas d'autistes est-ce que le DDD défend ?...
Pour ne pas offenser, on va dire que c'est une question "rhétorique", pour vous aider à ne pas y répondre...
- Donc, qu'est-ce qu'on fait ? On continue dans le "faire semblant", dans la "perdition dans les formalités", dans la confusion etc., ou bien est-ce qu'on parle sérieusement des problèmes ? Les miens déjà, et puis aussi ceux des autistes en général.
- J'avais proposé la création d'un "Défenseur des Autistes" (qui devrait être soit autiste, soit en lien très étroit avec des autistes-conseillers approuvés par la communauté), mais comme toujours je parle chinois à un cheval que je n'ai pas, et puis tout ça dérange le système financier médico-social et ses 13 milliards annuels, qui en réalité fait la pluie et le beau temps, avec copinages etc etc (et pire). Des commentaires ?

2/ Injustices criantes dans le dossier "cauchemar-visa & calvaire titre de séjour"

Ici, les principales injustices sont au nombre de 4.

En voici la liste succincte, sans entrer dans les détails car cela m'épuise et me "torture" d'expliquer sans cesse les mêmes choses pendant des années, pour que ce soit systématiquement "ignoré" et même "évacué", comme on peut le voir avec vous, mais pas que.

Et si effectivement ce n'est pas vous qui pouvez aider pour ces 4 points, si le Défenseur des Droits ne s'occupe pas de la défense du droit à la justice, à la vérité, ni des droits fondamentaux humains, ni même seulement du droit à une aide pour se défendre contre les tortures étatiques, a fortiori sur handicapés, a fortiori sur autistes ayant fatalement du mal pour savoir comment s'y prendre, et même s'ils sont exilés à cause de ces tortures, alors dites-moi au moins QUI... Je passe mon temps à demander de l'aide !

Et puis, si votre institution ne peut rien faire pour ça, peut-être que je me trompe d'endroit.

Dans les textes de l'ONU il est question d'un organe national chargé de faire appliquer les conventions, les Droits de l'Homme... Je crois qu'il s'agit d'un Comité National quelque chose, je ne me souviens plus. Vous voudrez peut-être clarifier, et me dire si je suis bien au bon endroit, pour trouver un "ombudsman national" qui aide les citoyens à faire respecter leurs droits fondamentaux (pas juste le droit d'obtenir un dossier ou une carte).

Et si ce n'est ni vous, ni ce comité national, alors cela risque de créer des "troubles" entre l'ONU et l'Etat français, si on s'aperçoit que finalement, il n'y a rien (ou pas assez) pour faire appliquer les droits les plus basiques en France, même pour des handicapés.

Pour un pays qui se présente comme pionnier des Droits de l'Homme, cela serait "malencontreux"...

2a- Le "Cauchemar Visa" : L'injustice, jamais reconnue ni résolue, donc toujours active, des refus de visa et donc des atteintes à la vie privée et familiale par le ministère des affaires étrangères, de 2002 à 2005 (4 ans). Une "saloperie dégueulasse", insupportable, inadmissible, commise sur personne autiste handicapée ayant enfin trouvé un ami-soutien-de-vie. Véritablement à vomir. Pour ma demande d'asile, je viens de faire un copier-coller dans Word, de la liste (seulement la liste) des démarches désespérées que j'ai faites pendant les premiers mois, et il y a 37 pages... Tout ça est de la pure cruauté administrative, des "seigneurs" du ministère des affaires étrangères, encore plus imbus, arrogants et dictatoriaux que les autres. C'est payé à se faire plaisir, et ça écrase les faibles. Même pas obligés de faire semblant d'aider le peuple, puisqu'ils sont en rapport uniquement avec des étrangers, sur lesquels ils

peuvent se défouler selon leur bon plaisir. Des fonctionnerdes, il n'y a pas d'autre mots. A part les rarissimes qui ont aidé, comme Anne-Marie Séguier, ou Irène Chadeffaud. Ou encore Pascal Bocquet-Dumont, ici à Rio.

2b- Le refus d'appliquer la circulaire du 30 octobre 2004 par les préfectures (celle du **, incapables et minables qui visiblement ne la connaissaient pas, mais surtout la Pref, qui nous dit "c'est une circulaire, on n'est pas obligés de l'appliquer" et qui ne répond jamais à "pourquoi, *pour nous*, ce ne serait pas appliqué ?..."**

<https://www.gisti.org/IMG/pdf/norintd0400134c.pdf>

"Vous veillerez enfin à ne vérifier le maintien effectif de la vie commune entre les deux partenaires qu'à l'occasion des deux seuls premiers renouvellement de la carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale », à l'instar des contrôles effectués sur la situation des ressortissants étrangers conjoints de Français. Vous continuerez en revanche à solliciter à l'appui de chaque demande de renouvellement de la carte de séjour et dans les conditions rappelées ci-dessus une attestation justifiant que le PACS est toujours valide."

Tout cela dure depuis beaucoup trop longtemps (et ça fait presque 10 ans que j'écris cette phrase!) et je ne veux pas être prisonnier à vie de ce calvaire. Je veux avoir le droit de voyager et de vivre où je veux, autant de temps que je veux, sans qu'on me force à vivre en France à cause de cette histoire de fous. Ces problèmes auraient dû être réglés depuis très très longtemps. Mon ami vit une vie de chienlit, mais moi j'ai décidé de m'en échapper c'est mon droit, je n'ai qu'une vie.

Et pas question d'abandonner le combat, ce combat pour obtenir la carte de 10 ans, après avoir souffert autant pour ça (17 ans !!! Et c'est pas fini).

La question du titre de séjour de mon ami n'a plus de rapport avec ma présence en France, ni même avec mon existence. Même si j'étais mort, les injustices seraient exactement les mêmes dans ce dossier, et elles doivent être résolues. Je me demande même si je ne devrais pas créer une association ou une fondation pour lutter contre ces injustices après ma mort (puisque'il apparaît que l'Etat français est incapable de reconnaître ses fautes, et donc laissera durer la torture éternellement). Un jour, tout ça se payera. Et cher. Et je ne parle pas d'argent. Ce serait trop facile.

2c- La discrimination relative à l'accord * :** Ici il y a bien une discrimination flagrante basée sur le genre, entre les conjoints pacés et les conjoints mariés, puisque cet accord donne droit à une carte de séjour de 10 ans (pas à des miettes d'un an, toujours remises en question, sans formalités à faire pendant 17 ans, mais bien de plein droit), au conjoint marié depuis plus d'un an.

Or notre Pacs a été fait au consulat à *** le 01/04/2004. (Oui, un premier avril... Après presque deux ans de supplice et de suppliques, le consulat a "bien voulu" faire un geste...).

Donc, en arrivant en France en 2006 (sans visa, puisque jamais délivré), mon ami aurait dû obtenir immédiatement une carte de 10 ans, si les modalités du Pacs n'étaient pas discriminatoires par rapport au mariage.

Le Pacs aurait dû être aligné sur le mariage pour le droit au séjour.

Et je ne suis pas le seul à le dire (<https://www.gisti.org/spip.php?article4542>).

(La question du "mariage pour tous" est un autre débat).

La discrimination et l'injustice relatives à cet accord ont été perçues par vos services dès le premier entretien téléphonique fin 2015, et c'est précisément sur ce point que nous attendions l'aide du DDD : pour en finir avec ce cauchemar qui durait depuis 13 ans, avec l'obtention très rapide d'une carte de 10 ans, ou même de la nationalité française.

Et certainement pas pour qu'on nous dise, en substance, "ah donc tout est réglé alors, on clôt le dossier", après que j'eusse, SEUL, réussi à convaincre le Chef de Cabinet de la Pref** à délivrer ENFIN une carte de 1 an, après presque 2 ans de "limbes administratives" (attente sans informations, nous rappelant le cauchemar visa, et qui ont beaucoup perturbé psychologiquement mon ami, dont on reproche maintenant le comportement (comme à moi)).

Cette légèreté de vos services, comme si l'obtention d'un bout de plastique valable un an pouvait résoudre l'injustice d'une carte de 10 ans qui aurait dû être délivrée depuis presque 10 ans, m'avait beaucoup écoeuré et révolté à l'époque, ce qui n'avait pu qu'entraîner un sentiment d'offense de ma part dans vos services, comme toujours avec l'Administration, et depuis, une certaine mauvaise grâce.

Tout ça était d'autant plus révoltant pour moi (et ça l'est toujours), que vous étiez LES SEULS, parmi mes centaines

ou milliers de démarches, à avoir enfin reconnu qu'il y avait bien un problème quelque part. Donc, mon seul espoir. Déçu, en voyant transformer cette énorme injustice de 10 ans en un misérable "on peut aider pour que la fabrication de la carte d'un an aille plus vite"... Comment ne pas "péter un câble" ??

Franchement, ces renouvellements annuels de carte, c'est important, mais ce n'est pas vraiment là le fond du problème. Ça fait très longtemps que je ne veux plus entendre parler de carte de 1 an. C'est insultant, à la fin ! D'autant plus que depuis quelques années, la Pref** semble chercher tous les prétextes pour faire obstacle.

2d- La faute de la préfecture **. Trop pénible à raconter. Presque trop facile à montrer. Mais comme toujours, c'est "oublié", "trop tard", etc. A cause de ça, mon ami a dû recommencer un nouveau cycle de 5 ans !!! Presque tout reprendre à zéro à *** (où nous n'avons jamais demandé le transfert du dossier). En nous disant "pour l'instant, il n'y a pas d'arrêt de reconduite à la frontière" (merci mon prince !). Comme si toutes nos souffrances, depuis dix ans, comptaient pour du beurre. C'est vraiment du foutage de gueule !

Et tout ça pourquoi ? On ne sait même pas vraiment. Divers prétextes fumeux. Bref, l'Administration française. Comme pour l'H.O. Et toujours avec impossibilité de se défendre.

Franchement c'est une très bonne chose que je ne vive plus en France, car je peux vous dire que ça se passerait très très mal. En plus, avec la crise de Gilets Jaunes en ce moment, et toutes les misères qu'on fait aux autistes depuis si longtemps, il n'y a pas beaucoup d'efforts à faire pour mobiliser des gens qui sont déjà sur les nerfs.

Vous êtes bien tranquilles dans vos bureaux, à Paris, et vous faites des "réponses administratives plausibles" à des gens qui souffrent de calvaires administratifs, pendant des années, comme si ça n'existait pas... Ce qui est encore plus énervant ! Pardon mais c'est pas possible quoi... Surtout quand ça vient des seuls qui pourraient aider...

Je reprends donc maintenant votre réponse :

"En second lieu, s'agissant du titre de séjour de Monsieur * ***, il importe de souligner que le Défenseur des droits ne peut intervenir dans un dossier qu'avec l'accord exprès de la personne concernée, accord devant être dûment attesté par un écrit. "**

--> Ce n'est pas vrai, puisque dès fin 2015 vous avez accepté de nous aider, même sans ça.

En outre, je crois que je n'ai pas encore assez insisté sur le fait qu'il n'y a pas que les injustices et souffrances sur la personne de mon ami, mais il y a aussi moi...

En tant que conjoint, autiste, souffrant visiblement dans cette histoire, je RE-demande la mise en oeuvre, par l'Etat français, du "droit de jouir du meilleur état de santé atteignable" prévu par l'ONU, ce qui n'est pas possible pour moi dans un tel martyre.

(Si vous avez lu jusqu'ici, merci de bien vouloir relire la phrase précédente, et de faire quelque chose. J'ai le DROIT d'être protégé des supplices psycho-administratifs débiles !! Et tous les bla bla bla de paperasses à fournir n'y changent rien.)

Il n'y a d'ailleurs même pas besoin de la signature de quiconque pour que "la France des Droits de l'Homme" fasse le nécessaire pour réparer les injustices faites par elle-même, et pour mettre fin aux supplices en résultant, et sans forcer l'usager, par dessus le marché, à une aggravation et une prolongation interminable du dit supplice, par des dossiers, lettres et emails à n'en plus finir, pendant des années !

--> Comme déjà dit l'an dernier, j'ai lu sur votre site que je peux faire une demande (une saisine) pour mon ami, puisque je suis "conjoint".

"En juin 2017, Monsieur * ***, qui était en copie de votre mail de ce jour et que je me permets en conséquence de mettre en copie également de ma réponse, a fait parvenir un document portant accord à saisir le Défenseur des droits ainsi que le récit des difficultés rencontrées par Monsieur *** (dossier n°***)."**

--> Si même Monsieur *** peut le faire avec une procuration, c'est à dire un accord écrit, alors je veux bien qu'on m'explique... Soit le conjoint peut faire une saisine sans accord écrit de l'autre, soit il doit y avoir un accord écrit, mais si n'importe qui peut en faire autant, il n'y a plus de spécificité pour le conjoint : ce n'est pas clair.

"Toutefois, il nous est également nécessaire pour intervenir de disposer des pièces suivantes :

- les divers titres de séjour obtenus par Monsieur *** et/ou une attestation de régularisation délivrée par la Préfecture,
- les démarches écrites pour obtenir la carte de 10 ans,
- toutes les réponses reçues des services de la Préfecture,
- les éléments concernant la situation de famille (attestation de PACS, situation professionnelle...)
- adresse et coordonnées actuels (tel et mail) de Monsieur ***"

--> Est-ce que ces pièces sont vraiment "nécessaires", au vu de tout ce que j'explique ?

- Les divers titres... Ca me sort par les yeux... M. *** ou mes parents doivent savoir...
- Des démarches écrites pour une carte de 10 ans ? Mais c'est déjà un calvaire incroyable, rien que pour renouveler de misérables cartes d'un an... On pensait que vous pourriez nous aider... Normalement la carte de 10 ans ça devrait être "de plein droit". Des démarches ? Quelles démarches ? Personne ne nous dit rien... Qui aide, au juste ?
- Toutes les réponses de la pref... Ben il ne doit pas y en avoir beaucoup. Je crois me souvenir d'une seule. Je ne sais pas qui gère ces documents. Ca ne peut pas être moi, j'ai arrêté d'aider pour "les papiers", exténué, depuis des années, et puis je suis autiste, j'ai le droit d'être protégé contre toutes ces saloperies de formalités idiotes et injustes, interminables. C'est à l'Administration de fournir une aide. Mon ami a le cerveau à moitié détruit, comme sa vie, par tout ce cauchemar. Déjà qu'avant quand je l'aidais c'était très très difficile pour lui de gérer des papiers, alors maintenant... Nous ce qu'on veut, c'est pas la prolongation de la torture administrative, des formalités, ad vitam eternam : ce qu'on veut c'est EN FINIR, ne plus entendre parler de ce cauchemar, et pouvoir vivre enfin (ce qui reste de vie) à peu près comme les "gens normaux", vous comprenez ?? Alors il ne faut pas nous parler de papiers...
Que quelqu'un se charge de régler ce désastre...
Et en lisant tout ce que j'explique, normalement on n'a pas besoin de toutes ces pièces...
- Sa situation professionnelle : qu'est-ce que ça peut faire ? Mon ami est devenu un zombie. Il avait réussi à travailler dans un truc très dur, après des années de recherches, mais à cause des problèmes de carte de séjour (et de la petite fumure du **) il n'a pas pu continuer. Et depuis, il végète. Ca ou le suicide. Ou pire. Et vous venez encore nous demander des PAPIERS.....
- Le PACS est toujours en cours. Vous croyez qu'on ment ? Je ne sais même plus où il faut demander pour se procurer une copie. A une époque c'était dans ma ville de naissance, puis au consulat (ou les deux ?), et puis récemment je crois que ça a encore changé, et j'ai même oublié comment il faut faire... Ffff... Dites-moi où je peux demander, et je vais ENCORE demander ce papier... Depuis le 01/04/2002, et on est ENCORE en train de parler de ça ! Et le plus énervant, c'est que tout le monde dans l'Administration trouve ça NORMAL !!! Ya pas quelqu'un avec un coeur, chez vous ???
- Son adresse et ses coordonnées... Ben pardon mais si vous n'avez même pas ça, ça en dit long sur la profondeur de l'enfouissement administratif qui a été fait de ce dossier chez vous. L'adresse n'a pas changé, c'est toujours la même à ***. Et de toute façon je ne vois pas bien à quoi ça sert, car mon ami communique mal par écrit. Avant je l'aidais pour tout ça. Et depuis la crasse du **, j'ai craqué et je ne peux plus. Donc, il vit dans des limbes, dans la sous-France. C'est pour ça que ça fait des années que je dis qu'il faut appuyer sur le bouton rouge, au lieu de parler sans cesse de paperasses et de démarches qui n'aboutiront jamais.
j'ai déjà expliqué qu'il n'y a que deux personnes qui peuvent le faire : le PM, et le PR. Mais comme ce que je raconte n'est pas pris au sérieux, ou pas compris, et surtout comme personne n'aura la courage de leur demander, eh bien ça dure éternellement. Ici je parle juste du supplice de la continuation à vie des renouvellements, toujours sujets à remises en question en cas de "faute" de notre part. Le moindre oubli, le moindre prétexte est bon. Sans parler des "conneries" de mon ami, qui a fini par faire n'importe quoi. Et je le comprends. Déjà, il est encore en vie, et c'est presque un miracle.
- Ainsi, puisque les gens s'évertuent à ne rien comprendre, à ignorer superbement les injustices que je rappelle sans arrêt, sans parler de mes explications sur l'incidence évidente de l'autisme dans ce dossier (ce qui est rejeté d'un haussement d'épaules sans même lire ce que j'explique), puisque mes démonstrations (comme quoi seules les dérogations peuvent marcher, et comme quoi le problème ne PEUT PAS être réglé par les préfetures), eh bien, on continue à patauger dans le grand n'importe quoi : des gens imaginent qu'il suffirait de suivre les procédures normales

(sans dérogations) et que ça devrait finir par fonctionner (tout en ignorant ce qui pourrait aider vraiment : l'accord ***, la circulaire...), et ceux des ministères qui accordent un peu d'attention se bornent à renvoyer le dossier auprès de la pref ** (ce qui ne peut que l'agacer encore plus, avec donc des mesures de rétorsion discrète), au lieu de faire le contraire, transmettre au dessus, aux seuls qui ont le pouvoir pour faire cesser cette saloperie.
Tout ça est évident, mais personne ne veut le savoir, mes explications sont trop longues, les gens n'ont pas de courage etc.

Je crois que l'une des missions du DDD concerne la lutte contre les formalités excessives...
En quoi est-ce que ces pièces peuvent aider à étudier la discrimination relative à l'accord ***, ou même les 3 autres injustices ?

On me fait savoir que c'est tellement difficile de trouver tout ce que vous demandez (et que vous ne demandiez pas avant), qu'on n'a même pas pu donner suite, à l'époque.
Cela fait penser un peu au "laisser passer A38". Normalement, quand on finit par "atterrir" chez le DDD, le dernier espoir, c'est pas pour qu'on nous écrase encore avec de nouvelles formalités.
Personnellement j'ai déjà envoyé un très très grand nombre d'informations, qui contiennent indirectement la majorité de ce que vous demandez. Mais je suis trop fatigué pour y répondre point par point plus précisément.

J'ai besoin d'une personne qui aide pour ce cauchemar. Des services publics. Mais QUI ???
Je passe mon temps à demander. Et maintenant on me dit que personne ne peut m'aider, parce que je ne vis pas en France, et qu'il faudrait que je commence par revenir en France pour régler les problèmes, alors que des décennies d'efforts dans ce pays ont été vains... Parfois je me demande si les gens réfléchissent. Enfin mais quoi, c'est si difficile, d'obtenir un semblant de justice, dans ce pays ??? Je ne demande pas la lune !

"Ces éléments ont été demandés par mail du 28/7/2017, resté sans réponse."

--> Envoyé à quelle adresse email ? J'ai fait des recherches dans mes boîtes, et je n'ai rien à cette date.
Par contre, en cherchant "defenseurdesdroits", je suis tombé sur des échanges avec Brigitte Bonnaud, déléguée DDD pour les français de l'étranger. Des échanges bien étranges... Elle avait l'air souffrante (psychologiquement), dans ses réponses. Bref. J'avais déjà oublié.
Je vois aussi que j'ai envoyé de très très nombreux appels au secours et demandes de réponses, à des adresses @defenseurdesdroits.fr... Toutes ignorées...
Ca aurait été bien de me répondre au moins une fois, par exemple pour éviter cette aggravation de torture, ce supplice de Tantale ("on va vous aider", puis... rien), et aussi pour m'éviter de fustiger cette nouvelle "ignoration" dans mes articles.
Mais bof, c'est la routine, le silence et la "tranquillité" de l'Administration, dans ses palais.

"Mes recherches dans les divers échanges intervenus depuis ne m'ont pas davantage permis de trouver trace de ces pièces, indispensables au traitement du dossier de Monsieur ***."

--> Merci pour vos efforts.
Il y a déjà plein de choses, de pièces, de rapports, etc etc. Le dossier de 17 ans de calvaire à la pref, la dernière fois que je l'ai vu en 2015 à ***, mesurait au moins 20 cm de hauteur.
Calvaire inutile, injuste, insensé, dément. Administratif.
Je suis plus que fatigué.
Quel mot il y a, au dessus de "torture" ?

Quelles sont les choses réellement indispensables dont vous auriez besoin, après m'avoir lu ?...
Pour voir s'il faut encore re-re-re-re-creuser, pour vous envoyer des choses, et des demandes mal comprises, oubliées, évacuées etc.

Est-ce qu'il y a enfin quelqu'un chez vous qui souhaite réellement régler ces problèmes, pour de vrai ? Au lieu de seulement ajouter des couches supplémentaires de formalisme, qui aggrave encore plus la torture ?

Parfois, dans les bureaux, même dans l'Administration, on peut voir des gens qui ont une sorte de "sursaut" et qui décident de vraiment "prendre sur eux" pour régler de telles situations ubuesques. Et ça marche. J'ai déjà expliqué que sans réels efforts, sans dérogations, ça n'avancera jamais. Evidemment, puisque l'autisme n'est pas pris en compte correctement dans le système administratif, donc rien n'est prévu, donc ça coince.

Je peux expliquer tout ça. J'ai été "expert" pour la HAS, dans le groupe de pilotage pour la Recommandation pour l'autisme chez l'adulte. Mais on m'envoie me perdre dans des sables mouvants, à parler de paperasses pour des histoires de carte de séjour à dormir debout, de laisser-passer A-38...

C'est vraiment pas possible de régler humainement les problèmes, même chez vous ?

Ca ne vous crève pas les yeux, que tout ça est une histoire de fous, indigne de la France, indigne de la simple humanité ?

D'abord on me force à l'HP, pour rien, et ensuite, le seul ami que je trouve en 38 ans, la France s'acharne à lui pourrir la vie, pour RIEN, depuis 17 ans !

Alors que si je n'avais pas été autiste, ou si mon ami ou moi avait été d'un autre sexe, il n'y aurait RIEN eu de tout ça !!! Réfléchissez juste à ça...

Est-ce qu'on torture les autres gens comme ça ? Non ! Alors pourquoi nous ? Parce qu'on n'entre pas dans les cases administratives MAL FAITES !

Mais on a le droit d'être comme on est !

C'est au système de respecter l'humain, pas l'inverse !!!

C'est de la dictature de la normalité !!!!

Et ça n'a pas l'air de vous déranger.

Mais je parle à des machines...

Encore une journée de perdue à écrire à des machines humaines...

Salutations, et désolé de déranger et d'être pénible, fatigué, fatigant etc.

Eric LUCAS

Martyr administratif français autiste demandeur d'asile au Brésil

Eric LUCAS <unforgettable@hotmail.fr>

6 mai 2019

20:21

À Dechavanne, Toubon, ***, ***

Quand est-ce que quelqu'un va ENFIN appuyer sur le bouton rouge pour faire cesser tout ce grand n'importe quoi ???

Le laisser-passer A-38 d'Astérix, c'est de la rigolade, à côté. Il ne passe pas 17 ans dans la grande maison des fous.

A ce niveau, l'Administration française ne peut plus faire semblant de ne pas connaître le supplice qu'elle m'impose.

Ca devient de la cruauté, du vice.

25/09/2019

Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

25 sept. 2019

15:41

À jacques.toubon, fabien.dechavanne, premier-ministre, sec.karen.martinon, sec.sophie.cluzel, etienne.petitmengin, ***, pascal.bocquet-dumont, ***, ***,

Bonjour, à qui est-ce que je peux m'adresser pour mettre fin aux supplices ?

Les services du DDD ne répondent pas à mon dernier mail/lettre pourtant clair (trop ?) à M. Dechavanne, la Pref** encore moins évidemment (LRAR ignorée, la routine), le consulat/MEAE idem. Et le SEPH a la palme.

C'est à vie les tortures avec l'Administration Française ? Je vous ai fait quoi, au juste ? C'est si insupportable qu'on demande justice, ça dérange ?

Que quelqu'un aie au moins le courage de répondre quelque chose d'utile, c'est pas trop demander il me semble.

Eric LUCAS

--

Eric LUCAS

Autiste CIM F84.5 à haut potentiel altruiste

Rescapé de la psychiatrie publique française

Martyr Administratif Français depuis 1994

Fondateur de Autistan.org en 2014

Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

EricLucas.org

30/12/2019

20191230 ELO_ICAMDAAD--DDD-ROAD-Dir Recherche de solutions concernant le mutisme administratif et d'autres troubles et confusions caractérisant mes dossiers DDD --- Re: Dde d'entretien avec le DDD Jacques Toubon

Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com>

30 déc. 2019

18:03

À Dechavanne, Toubon

20191230 ELO_ICAMDAAD--DDD-ROAD-Dir Recherche de solutions concernant le mutisme administratif et d'autres troubles et confusions caractérisant mes dossiers DDD

Monsieur Fabien DECHAVANNE (DDD), Directeur du service Recevabilité Orientation, Accès aux Droits du Défenseur des Droits (DDD)

Copie :

- Monsieur Jacques TOUBON (DDD)

Le 30 décembre 2019

Monsieur le Directeur,

En espérant vous déranger le moins possible, je suis au regret de vous écrire à nouveau, n'ayant pas d'autre idée pour tenter de recevoir de vous une réponse au courriel que je vous ai adressé le 6 mai 2019, avec une relance désespérée le 25 septembre 2019.

Je ne sais pas s'il convient de mentionner les efforts surnaturels que je dois déployer pour vous écrire tout en restant calme et poli, compte-tenu du fait que malheureusement votre institution est - très paradoxalement - celle qui me torture le plus.

(Note : Je pourrais évidemment expliquer et démontrer cela, si quelqu'un chez vous était intéressé pour savoir comment les services du DDD parviennent :

- à ne pas comprendre ;
- à ne pas répondre ;
- à ne pas résoudre (mais à parler d'autres choses, ou à "clôturer" sans dialogue) ;
- à générer une torture mentale (ou un supplice mental) sur l'utilisateur (ceci soit dit sans vouloir vous offenser).

Je ne crois pas avoir d'autre option que de tenter de continuer à croire que peut-être un jour les choses vont se passer "logiquement" (réelle aide pour la défense des droits, réel dialogue, attention, compréhension etc, pas de confusions et d'erreurs etc.).

J'ignore si vous connaissez le "supplice de Tantale", mis dans l'affirmative ceci pourrait peut-être vous aider à comprendre et à pardonner le caractère désenchanté voire acerbe de mes écrits.

1/ Mutisme administratif

Avant de tenter de réaliser un bilan sur les cinq dernières années de relations avec votre organisme, j'aimerais tout d'abord essayer d'aborder le problème du "mutisme administratif" concernant mon courriel du 6 mai.

—> 1a- L'avez-vous reçu ?

—> 1b- Contient-il des éléments s'opposant à une réponse de votre part, et si oui lesquels, s'il vous plaît ?

(Exemples : des éléments de style (parfois exaspéré) ou l'idée selon laquelle mon courriel ne contiendrait ni élément nouveau ni question ni quoi que ce soit susceptible de motiver une réponse)

Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas reçu ou pas lu mon courriel du 6 mai, j'aimerais pouvoir espérer attirer votre meilleure attention sur un certain nombre de points problématiques.

2/ Sujet présumément “médical”

2a/ Sujet présumément “médical” : **Confusion concernant une supposée demande de dossier médical**

Concernant la question de l’injustice relative à la séquestration médico-administrative, je n’ai pas le souvenir d’avoir demandé au DDD une quelconque assistance pour “recevoir mon dossier médical”, que j’ai déjà depuis longtemps.

Je note à ce sujet que cette proposition d’accès au “dossier médical” était déjà ce qui m’avait été proposé par l’hôpital incriminé, il y a une vingtaine d’années, comme si cela pouvait suffire pour justifier la séquestration.

(Note : Cet hôpital (pas vous - a priori) prend vraiment les usagers pour des imbéciles.)

2b/ Sujet présumément “médical” : **Confusion “médicale” amenant à ignorer l’argument principal en ma faveur**

Concernant cette injustice de séquestration médico-administrative, j’explique quelque chose d’important dans mon courriel du 6 mai, qui montre qu’il y a confusion et qu’il y a bien une question de procédure (cf. le caractère “circonstancié”) et pas seulement médicale.

(Note : Je crois qu’il serait vraiment utile et appréciable que vous puissiez lire ce courriel, et dire ce que vos services en pensent. Je n’ai jamais compris comment résoudre des problèmes sans dialogue.)

2c/ Sujet présumément “médical” : **Clôture erronée du dossier DDD**

Ce n’est qu’aujourd’hui, en relisant la lettre de votre “Pôle Santé” envoyée en 2015, que je remarque que celui-ci a considéré que le dossier était réglé de son côté...

(Note : Il faut vraiment être “bien assis” pour lire cela, et même au bout de quatre années de repos loin de la sous-France, ceci a encore ravivé la torture de l’injustice et des errements caractérisant - pardon - les “traitements” de mes “dossiers” par les services du DDD.

Heureusement que je n’ai pas lu ça à cette époque, car il y a de quoi s’étrangler (d’autres réponses étant du même ordre - ou pires, hélas) - Pardon pour ces amères réflexions.)

2d/ Sujet présumément “médical” : **Recherche de solutions à propos des confusions et erreurs DDD**

—> Comment régler ces problèmes d’erreurs de traitement administratif concernant mon dossier de séquestration médico-administrative ?

(Note : Je ne suis même pas sûr qu’il relève d’un “Pôle Santé”, s’agissant d’une question de liberté fondamentale et d’absence de judiciarisation des H.O. et de possibilité de défense dans mon cas. Ceci expliquerait peut-être le traitement erroné par votre “Pôle Santé”.)

2e/ Sujet présumément “médical” : **Recherche d’améliorations générales sur la base de cet exemple**

2e1—> Est-il possible de savoir dans quelle mesure les services du DDD comptent éventuellement étudier les divers problèmes révélés par nos relations, afin d'améliorer leur fonctionnement institutionnel ?

2e2—> A moins, peut-être, qu'ils ne préfèrent considérer que tout a été bien fait de leur côté et que tous les problèmes sont de ma faute (par exemple à cause de l'autisme, de mon caractère, ou que sais-je) ?

(Note pour votre information et sans vouloir vous froisser : La propension à se croire infaillible et à rejeter la faute sur l'usager - l'Administration ayant toujours raison même quand elle a tort - est hélas une chose "normale", notamment en France.

Cependant, on aimerait imaginer que peut-être ce trouble serait un peu moins grave dans un service d'ombudsman national comme le vôtre.)

N'ayant pas le temps de terminer ce courriel, ne sachant pas si - comme trop souvent - j'écris "dans le vide", et ayant passé une part notable de mon existence dans de telles rédactions en vain, vous m'excuserez de noter ci-dessous uniquement quelques mots ou titres à propos des autres sujets ou problèmes à aborder ultérieurement si possible.

- torture adm vie privée (ami soutien-de-vie)

- absence de considération du DDD pour la torture mentale

- absence d'aide socio-adm

- nouveau paradoxe MEAE (confirme aide socio-adm) / consulat (ne répond pas)

- continuation éternelle de la quête du "double qui" (interlocuteur(s) adm + assistance socio-adm)

Ce message ne peut remplacer mon courriel, qui comportait d'autres éléments. Vous le trouverez en copie plus bas.

En supposant que l'institution du Défenseur des Droits pourrait être censée vouloir lutter contre les troubles liés aux excès de formalisme administratif et contre l'exclusion de l'accès aux droits affectant les personnes défavorisées et/ou handicapées, vous souhaiteriez peut-être accepter de considérer cette tentative d'échange avec une meilleure attention renforcée, compte-tenu des malentendus récurrents et des difficultés de communication illustrant nos - improductives - tentatives depuis environ cinq ans.

A ce sujet - et comme déjà évoqué - il conviendrait peut-être d'informer le public sur les mesures d'accessibilité éventuellement mises en oeuvre par votre organisme au bénéfice des usagers handicapés par les troubles administratifs (tels que le mutisme administratif et l'incompréhension administrative), de même que sur d'éventuels projets internes visant à réduire les dits troubles, peut-être par une formation adéquate ou au moins par - notamment - la présence d'un "réfèrent autisme", ce que j'ai proposé

maintes fois dans le cadre d'une association d'autistes.

Une réponse de votre part s'inscrirait utilement - je crois - dans l'étude des mesures et outils publiquement accessibles en France par les personnes handicapées, lors de l'examen de l'Etat français par le CDPH de l'ONU en 2020.

(Note : Lors d'une rencontre associative avec Monsieur Jacques TOUBON en mai 2015, celui-ci m'avait semblé attentif au respect des droits de l'enfant. Il se pourrait donc qu'il en soit de même à propos des personnes handicapées.)

Je suis navré de devoir vous faire part de tous ces problèmes car - comme déjà dit - j'ai beaucoup apprécié la rare qualité de vos efforts dans une réponse résultant visiblement d'un vrai travail sérieux en dépit d'erreurs dans l'approche, ce qui est hélas "classique" concernant l'autisme, et même quasiment inévitable en l'absence de "référénts autisme" au sein de votre institution, ce que j'appelle donc de mes vœux avec d'autant plus d'ardeur.

Dans l'attente d'une réponse et dans l'espoir renouvelé d'une approche adaptée, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Eric LUCAS

Autiste "Asperger"

Martyr Administratif Français

Demandeur d'Asile au Brésil

Note : Une erreur typographique mineure s'étant indûment glissée dans votre texte de signature et n'ayant pas résisté à la sévérité de mes "troubles autistiques" handicapants en matière de détection d'erreurs, peut-être accepterez-vous que je vous dise en quoi elle consiste.

Dans la négative, vous pourriez vouloir la trouver par vous-même, ce qui serait facilité en sachant qu'elle serait probablement moins visible par des locuteurs d'un idiome régional méridional, tel que le "marséillé". (→ erreur : « accès »)

(En vous priant de bien vouloir pardonner ce signalement s'il vous agaçait.)

2/ 'brigitte' BONNAUD

jeu. 26 avr. 2018

06:39

*** ** <***@gmail.com>

À Eric

Bonjour,

J'ai demandé au Défenseur des droits un contact pour vous et ils m'ont dit de contacter la déléguée aux Français de l'étranger :

Brigitte BONNAUD

françaisdeletranger@defenseurdesdroits.fr

01 43 17 78 29.

La connaissez-vous ?

Bonne journée.

*** **

, journaliste handicap.fr

emmadalsecco@gmail.com

dim. 29 avr. 2018

16:10

Eric LUCAS (Alliance Autiste) <eric.lucas@allianceautiste.org>

À ***

Bonjour et merci beaucoup, c'est une piste à étudier en effet, je vais le faire, et je ne m'attendais pas à ce que la réponse vienne de la personne la plus "étrangère" à ce litige :-)

Merci !!

Eric LUCAS

Autiste à haut potentiel altruiste

eric.lucas@allianceautiste.org

<http://AllianceAutiste.org> (AA)

ONG d'autistes pour l'entraide et la défense globale des autistes
enregistrée en France sous le numéro W691085867

04/05/2018

Torture administrative - Demande d'aide pour trouver comment obtenir une réponse du DDD

Alliance Autiste <contact@allianceautiste.org>

ven. 4 mai 2018
17:06

À francaisdeletranger

Bonjour

Je souhaite savoir comment on peut communiquer pour le sujet en question.

Le mieux est d'expliquer en mode vocal.

Je suis exilé loin de la France.

Je refuse d'augmenter ma torture en faisant une nouvelle saisine qui aurait pour but d'obtenir des réponses (et des justifications) à la précédente.

Merci.

Eric LUCAS
contact@allianceautiste.org
<http://AllianceAutiste.org> (AA)

ONG d'autistes pour l'entraide et la défense globale des autistes
enregistrée en France sous le numéro W691085867

08/05/2018

DeIDDD75 - BONNAUD Brigitte <brigitte.bonnaud@defenseurdesdroits.fr> 8 mai 2018
07:01

À Alliance

Bonjour

Le plus simple est de m'expliquer votre problème par mail et de m'envoyer un petit dossier par mail également. Si vous voulez m'avoir par téléphone, vous avez mon portable ci-dessous ou mon fixe le mardi, jour de ma permanence (01 ** ** ** **) soit le 15 mai.

Bien cordialement

Brigitte BONNAUD

08/05/2018

8 mai 2018
22:54

Alliance Autiste <contact@allianceautiste.org>
À ***, DeIDDD75, cci : ***

Bonjour Madame Bonnaud (DDD75) et merci beaucoup pour avoir répondu, surtout aussi rapidement.

Eric LUCAS ■ Avenida N.S. de Copacabana, 542 ■ 22020-001 Rio de Janeiro, RJ ■ Brésil

el@erilucas.org
WhatsApp : +55 21 95 95 00000

C'est épuisant et torturant pour moi de devoir toujours tout réexpliquer à chaque nouvelle personne, qui va ensuite laisser tomber mon dossier et ainsi de suite.

Donc je ne vous enverrai pas de "petit dossier", et j'en suis désolé.
Le dossier est au 7 rue St Florentin. Il ne faut pas aggraver la torture.

(taille agrandie pour faciliter le survol de ce très long document – EL 30/03/2020)

Par contre je peux tout de même à nouveau réexpliquer des choses par oral, comme je l'ai proposé,

mais seulement une fois que vous aurez pu **prendre**
connaissance de mon dernier
article (pas écrit pour vous, mais
qui permet déjà de
débroussailler).

<http://ericlucas.org/tentative-pour-rendre-moins-incomprehensible-ma-sempiternelle-demande-d-aide-a-qui/>

Pardon pour le ton, mais là encore je suis poli, dans cet article.

Si c'est "trop long", vous pouvez lire ceci (évidemment moins explicite) :

<http://ericlucas.org/recherche-d-aide-pour-obtenir-une-reponse-du-defenseur-des-droits/>

ou ça :

<http://ericlucas.org/nouvelle-re-re-recherche-de-quelquun-pour-aider-a-trouver-qui-pourrait-me-dire-comment-obtenir-des-reponses-du-ddd/>

ou : <http://ericlucas.org/20171104-recherche-desesperee-pour-trouver-aide-pour-trouver-comment-obtenir-reponse-du-ddd/>

ou : <http://ericlucas.org/20180401-pour-le-defenseur-des-droits-rappel-du-dossier-urgent-depose-chez-vous-fin-2015-nouvelle-demande-de-cessation-de-supplce-administratif/>

<http://ericlucas.org/comment-obtenir-une-reponse-du-defenseur-des-droits/>

etc etc (...)

Où sont les aménagements ou l'accessibilité universelle à prévoir par le DDD pour les autistes ?
Histoire d'éviter les "agacements" de fonctionnaires prêts à "jeter" un autiste à la poubelle, juste par souci d'égo, et à transformer ainsi un calvaire en martyre ?

Merci.

24/05/2018

Torture administrative - Demande d'aide pour trouver comment obtenir une réponse du DDD

Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

jeu. 24 mai 2018
21:11

À brigitte.bonnaud, ***

Madame la Déléguée du Défenseur des Droits pour les Français de l'étranger

Je ne sais pas si vous pouvez imaginer à quel point sont difficiles et torturantes pour moi ces éternelles "difficultés de communication" avec des services administratifs qui ne répondent pas (ou pas de manière pertinente), sans savoir comment m'y prendre (combien de temps attendre avant de "relancer", etc. etc.), sans aide (même pas une assistante sociale du consulat local), sans assistance spécialisée "autisme" aidant les destinataires à mieux comprendre et surtout à diminuer leurs troubles du comportement (vexations, immixtion des egos dans le professionnel...) qui, notamment dans les services du DDD, semblent être sources de blocages, rejets, dédain, exclusion etc.

Mon calvaire s'est transformé en torture depuis que vos services parisiens ont (apparemment) abandonné mes dossiers (injustice H.O. et injustice discrimination homme-femme titre de séjour), sans que je ne puisse en discerner les justifications éventuelles.

Le 8 mai 2018, vous avez répondu "normalement", et même assez rapidement, à mon courriel du 4.

(taille agrandie pour faciliter le survol de ce très long document – EL 30/03/2020)

Ce même 8 mai, afin de
répondre à votre demande
d'informations, je vous ai
aussitôt transmis un article

récapitulatif décrivant assez bien ma situation (en tous cas, c'est ce que je peux faire de mieux). Depuis, plus de nouvelles (depuis 16 jours). Donc, je ne peux pas faire autrement que de me dire, encore, comme toujours : "ça va recommencer, ici aussi".

Il y a vraiment de quoi devenir dingue.

Je rappelle :

- que le sujet pour lequel je fais appel à vous est "Demande d'aide pour trouver comment obtenir une réponse du DDD " ;
- que je ne sais pas comment régler des problèmes sans dialogue ;
- et que je ne comprends pas comment dialoguer par monologues.

Bien évidemment, je passe mon temps à chercher de l'aide et des réponses ailleurs également, en vain.

Vu que mes explications sont contre-productives et "agacent", je ne vais pas développer ici.

Est-ce que vous pourriez au moins me dire si vous comptez me répondre, et si oui, avec un délai de quel ordre de grandeur ?

Et puisque vous êtes en lien avec les Français de l'étranger, peut-être que vous pourriez me dire comment, vivant hors de ce pays de souffrance, je puis trouver une assistante sociale publique française pour m'aider dans les problèmes que continue malgré tout à m'infliger l'Administration française ?

Merci beaucoup.

Je vous prie d'agr er, Madame la D l gu e du D fenseur des Droits pour les Franais de l' tranger, l'expression de mes plus am res salutations.

--

Eric LUCAS

27/05/2018

O  s'adresser pour savoir comment les autistes supplici s administratifs peuvent obtenir de l'Administration franaise les r ponses et r actions honn tes, pertinentes et utiles,   leurs questions et demandes l gitimes ?

Alliance Autiste <contact@allianceautiste.org>

dim. 27 mai 2018

18:15

  sec.sophie.cluzel, sec.karen.martinon, BOCQUET-DUMONT, ***, DeIDDD75, pierre-olivier.c

<http://allianceautiste.org/wp/2018/05/ou-s-adresser-pour-savoir-comment-les-autistes-supplicies-administratifs-peuvent-obtenir-de-l-administration-francaise-les-reponses-et-reactions-honnetes-pertinentes-et-utiles-a-leurs-questions-et/>

Madame la Secr taire d'Etat pour le Handicap
Monsieur le Chef de Chancellerie
Madame la D l gu e du D fenseur des Droits
Monsieur le Directeur de Cabinet

Je suis d sol  de d ranger depuis plusieurs ann es, mais en l'absence de r ponses, d'informations, (et de boule de cristal fonctionnelle), je ne vois toujours pas quoi faire d'autre que de continuer   demander un peu partout - et notamment   vous - afin de savoir o  je pourrais bien m'adresser pour savoir comment JE pourrais obtenir de l'Administration franaise les r ponses et r actions   MES questions et demandes l gitimes (maintes fois r it r es depuis plus de 2 ans), dans l'espoir d'amoindrir le supplice administratif personnel que vous connaissez.

Je pense que le Secr tariat d'Etat pourrait au moins daigner s'abaisser   me r pondre, ce qui semble possible puisque environ 9 mois apr s ma gr ve de la faim (effectu e dans le but sus-mentionn  : assistance et interlocuteur(s)), ce Secr tariat a  t  capable d'envoyer une lettre   des tiers (mes parents), r pondant   leurs questions en rapport avec ma situation, en ne r pondant ni   moi ni   mes questions ni   mes demandes, et en m'infligeant l'outrage suppl mentaire du m pris (de mes dizaines de demandes, de l' mancipation des autistes, et de mes capacit s).

Vous pouvez voir sur mon site ericlucas.org qu'il ne me reste pas plus de 40 ans   vivre (statistiquement), et que le premier gros supplice administratif a commenc  il y a plus de 24 ans. Je pense donc qu'il serait raisonnable, dans un pays comme la France, que vous puissiez prendre en consid ration cette  ni me demande avec l'honn tet  et la d cence qui s'imposent, sans avoir besoin d'attendre "47 ans" (comme  voqu    l' tape 3 de ce tr s bref clip vid o :

<http://ericlucas.org/les-tsa-troubles-et-sevices-administratifs-pour-les-autistes-et-leurs-familles-en-4-etapes/>)

Pardon d'être très meurtri, fatigué, énervé, fâché, désagréable, malpoli, etc.
Après tant d'années de torture (surtout depuis le "supplice de Tantale" DDD début 2016, qui a rehaussé toute cette inhumagnominie encore d'un niveau ("the sky is the limit", en France)), je ne vois pas comment je pourrais - ni pourquoi je devrais - être calme, poli et gentil (je l'ai déjà fait pendant des années, en vain.)

Si ce mutisme est juste pour moi, alors je vous remercie de bien vouloir m'indiquer où les autres autistes et familles peuvent s'adresser pour obtenir l'assistance administrative à laquelle ils ont droit pour se défendre de tous ces Troubles et Sévices Administratifs, dans le but de savoir quoi répondre aux questions des familles, reçues par l'association.

J'espère qu'on ne va pas encore me répondre qu'il n'y a pas de telle assistance (socio-)administrative spécialisée autisme, accessible "parce que le budget n'est pas prévu dans le plan autisme", puisque ça fait plusieurs années que je vous demande cela (dans le cadre de l'Alliance Autiste), et puisque - notamment grâce à mes efforts - de nombreux autistes (la plupart authentiques) ont été associés à la concertation du 4ème Plan Autisme.

Concernant ma "bouteille à la mer" (physique cette fois) envoyée par la poste en recommandé à Madame Macron (accusé de réception PR du 26 mars 2018), évidemment sans réponse, je constate que le désespoir des "usagers" (censés être des "patients") ne touche guère un Etat français qui continue à se ridiculiser en prétendant donner des leçons au reste du monde, tout en maintenant ses éléments les plus fragiles dans le mépris, le mutisme administratif, l'exploitation, la souffrance ("institutionnelle", administrative etc.), l'exclusion, le désespoir le plus insoutenable (poussant trop souvent au suicide), parfois dans l'exil, la rébellion, et tout ce qu'on est obligé d'inventer pour tenter de "respirer" et de survivre...

Tout cela est assurément "débile", insoutenable, inacceptable, et indigne de notre pays.

En vous priant de bien vouloir me pardonner pour le rappel de ces considérations, et pour le fait de ne pas pouvoir deviner comment faire en sorte de trouver à qui m'adresser pour aller enfin vers des réponses et des espoirs de réductions de tous ces Troubles imposés inutilement, absurdement, injustement, stupidement et interminablement,

je vous prie de croire,

Madame la Secrétaire d'Etat pour le Handicap,
Monsieur le Chef de Chancellerie,
Madame la Déléguée du Défenseur des Droits,
Monsieur le Directeur de Cabinet,

à l'assurance de mon très amer écoeurement révolté.

Eric LUCAS

contact@allianceautiste.org

<http://AllianceAutiste.org> (AA)

ONG d'autistes pour l'entraide et la défense globale des autistes
enregistrée en France sous le numéro W691085867

18/06/2018

(taille agrandie pour faciliter le survol de ce très long document – EL 30/03/2020)

Rappel de mon courriel du 24 mai 2018 - Torture administrative - Demande d'aide pour trouver comment obtenir une réponse du DDD

Eric LUCAS (Alliance Autiste) <eric.lucas@allianceautiste.org>

18 juin 2018
12:12

À DeIDDD75, ***, ***

----- Forwarded message -----

From: Eric LUCAS (Alliance Autiste) <eric.lucas@allianceautiste.org>

Date: jeu. 24 mai 2018 à 21:11

Subject: Re: Torture administrative - Demande d'aide pour trouver comment obtenir une réponse du DDD

To: DeIDDD75 - BONNAUD Brigitte <brigitte.bonnaud@defenseurdesdroits.fr>

Cc: *** <***@free.fr>

Madame la Déléguée du Défenseur des Droits pour les Français de l'étranger

Je ne sais pas si vous pouvez imaginer à quel point sont difficiles (...)

19/05/2018

DeIDDD75 - BONNAUD Brigitte <brigitte.bonnaud@defenseurdesdroits.fr> le 19 juin 2018

10:08

À Eric

Bonjour Monsieur

(taille agrandie et couleur modifiée pour faciliter le survol de ce très long document – EL 30/03/2020)

je vous ai répondu le 8 mai que
j'attendais que vous m'expliquiez
votre problème et que vous

m'envoyiez un petit dossier par mail. **je n'ai rien reçu.**

Merci aussi de me donner vos coordonnées : nom, prénom, date de naissance et adresse

Bien cordialement

Brigitte BONNAUD

22/06/2018

Eric LUCAS (Alliance Autiste) <eric.lucas@allianceautiste.org>

22 juin 2018

01:44

À DeIDDD75

Bonjour et merci.

Je pense qu'il y a un malentendu : **je vous ai répondu avec au moins un lien vers un article censé résumer la situation.**

Avez-vous reçu ce courriel (renvoyé plusieurs fois je crois) ?

Avez-vous regardé cet article ?

Pour moi cela correspond au "dossier" que vous me demandez, mais si ça ne va pas, je ne sais pas comment faire ce dossier, et il n'y a personne qui m'aide pour ça ; en outre il faut savoir que les "dossiers" sont une torture pour moi, je passe ma vie à faire des lettres, des emails, des articles, des explications, pour des gens qui les ignorent ou qui, après en avoir pris connaissance, préfèrent décider de mettre en place le Mutisme Administratif. Comprenez que je suis exténué.

Il y a déjà des dossiers chez vous, mon nom est Eric LUCAS, né le ***, mon adresse est *** (je ne vois pas en quoi celle-ci pourrait vous aider, mais je tente de répondre comme je peux).

Merci.

22/05/2018

DeIDDD75 - BONNAUD Brigitte <brigitte.bonnaud@defenseurdesdroits.org> 22 juin 2018

11:00

À Eric

Bonjour Monsieur

(taille agrandie pour faciliter le survol de ce très long document – EL)

J'ai lu attentivement votre article. **Vous me soumettez un problème d'insuffisante prise en considération des thèmes de votre Association par l'Administration.** Il s'agit d'un problème politique qui dépasse les compétences du Défenseur des Droits. celui-ci ne traite que des dysfonctionnements du service public (par exemple, non versement de retraites, non réponse d'un service fiscal à une

réclamation précise formulée par un contribuable....).

je ne peux donc vous être utile, je le regrette.

Bien cordialement

Brigitte BONNAUD

22/06/2018

Rappel d'explication et de demande de conseils, d'aide etc.

Eric LUCAS
Ven 22/06/2018 13:17

- brigitte.bonnaud@defenseurdesdroits.fr;
- BOCQUET-DUMONT Pascal

+6 autres ▯
2016_05_10_09_40_19 1.mp3
4 Mo

Bonjour, ci-joint une explication assez claire d'il y a 2 ans sur ma situation et ma recherche d'aide (parmi tant d'autres).

Et toujours personne d'identifié pour aider, pas de solutions, etc.

Désolé de toujours déranger ; si on me disait comment faire (et surtout avec QUI), ça irait mieux.

Je ne vois donc toujours pas quoi faire d'autre que demander au hasard auprès de QUI je pourrais m'adresser pour trouver comment trouver au moins un interlocuteur de l'Administration pour venir à bout des supplices administratifs.

Pouvez-vous me répondre et me conseiller, SVP ?

Merci.

Eric LUCAS

01/07/2018

Eric LUCAS (Alliance Autiste) <eric.lucas@allianceautiste.org>

1 juil. 2018

13:30

À ***, ***, DeIDDD75, cci : ***

Bonjour Madame, **désolé pour ce nouveau malentendu, on ne doit pas parler des mêmes articles.**

Je vous joins donc à nouveau, ci-dessous, mon email avec les liens vers les articles expliquant mes problèmes personnels dus à l'Administration.

Je sais bien que le DDD ne gère pas les problèmes des associations, mais pour une raison que j'ai oubliée, je vous ai contactée au nom de mon asso d'aide et de défense des autistes pour vous soumettre un problème personnel d'autiste (le mien).

Si vous voulez on peut continuer en ne parlant plus d'asso, ce qui évitera ces confusions ?

(rappel du courriel du 8 mai 2018)

Bonjour Madame Bonnaud (DDD75) et merci beaucoup pour avoir répondu, surtout aussi rapidement.

C'est épuisant et torturant pour moi de devoir toujours tout réexpliquer à chaque nouvelle personne, qui va ensuite laisser tomber mon dossier et ainsi de suite.

Donc je ne vous enverrai pas de "petit dossier", et j'en suis désolé.

Le dossier est au 7 rue St Florentin. Il ne faut pas aggraver la torture.

Par contre je peux tout de même à nouveau réexpliquer des choses par oral, comme je l'ai proposé, mais seulement une fois que vous aurez pu prendre connaissance de mon dernier article (pas écrit pour vous, mais qui permet déjà de débroussailler).

<http://ericlucas.org/tentative-pour-rendre-moins-incomprehensible-ma-sempiternelle-demande-d-aide-a-qui/>

Pardon pour le ton, mais là encore je suis poli, dans cet article.

Si c'est "trop long", vous pouvez lire ceci (évidemment moins explicite) :

<http://ericlucas.org/recherche-d-aide-pour-obtenir-une-reponse-du-defenseur-des-droits/>

ou ça :

<http://ericlucas.org/nouvelle-re-re-recherche-de-quelquun-pour-aider-a-trouver-qui-pourrait-me-dire-comment-obtenir-des-reponses-du-ddd/>

ou : <http://ericlucas.org/20171104-recherche-desesperee-pour-trouver-aide-pour-trouver-comment-obtenir-reponse-du-ddd/>

ou : <http://ericlucas.org/20180401-pour-le-defenseur-des-droits-rappel-du-dossier-urgent-depose-chez-vous-fin-2015-nouvelle-demande-de-cessation-de-supplique-administratif/>

<http://ericlucas.org/comment-obtenir-une-reponse-du-defenseur-des-droits/>
etc etc (...)

Où sont les aménagements ou l'accessibilité universelle à prévoir par le DDD pour les autistes ?

Histoire d'éviter les "agacements" de fonctionnaires prêts à "jeter" un autiste à la poubelle, juste par souci d'égo, et à transformer ainsi un calvaire en martyre ?

Merci.

Je ne sais pas s'il apparaît clairement que j'ai besoin d'assistance à la communication, puisque les gens ne comprennent pas ce que j'explique, ne répondent pas, me parlent d'autre chose, etc.

En espérant que vous pourrez lire au moins un article, et voir qu'il y a bien un souci au niveau du DDD, je vous prie d'agrèer mes salutations.

Eric LUCAS

Autiste à haut potentiel altruiste

eric.lucas@allianceautiste.org

<http://AllianceAutiste.org> (AA)

ONG d'autistes pour l'entraide et la défense globale des autistes
enregistrée en France sous le numéro W691085867

Eric LUCAS (Alliance Autiste) <eric.lucas@allianceautiste.org>

dim. 1 juil. 2018

13:33

À DeIDDD75, ***, ***

P.S. je viens de survoler la page principale qui tente d'exposer mon problème,

<http://ericlucas.org/tentative-pour-rendre-moins-incomprehensible-ma-sempiternelle-demande-d-aide-a-qui/>

et je n'y ai pas remarqué de rapport avec l'association.

Je suis désolé pour ces confusions.

Pardon si le ton de l'article est un peu énervé, on le serait à moins.

Eric LUCAS

11/07/2018

De : Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

Envoyé : mercredi 11 juillet 2018 18:41:08

À : DeIDDD75 - BONNAUD Brigitte; ***, prefecture@***.gouv.fr; ***, ***, ***, pierre-olivier.costa@elysee.fr; etienne.petitmengin@pm.gouv.fr; sec.karen.martinon@pm.gouv.fr; ***, premier-ministre@cab.pm.gouv.fr

Objet : Torture mentale imposée par l'EFdM : Demande d'aide à la communication. Y-a-t'il quelqu'un quelque part qui peut me conseiller ? Ou au moins répondre ?

Bonjour, pouvez-vous me répondre SVP ??

Torture.

Merci.

--

Eric LUCAS

Autiste à haut potentiel altruiste

Fondateur de AutisticAlliance.org, Autistan.org, et WNLDO.org

Rescapé de la psychiatrie française

Supplicié administratif français depuis 1994

Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

EricLucas.org

11/07/2018

11 juil. 2018

13:46

(Note : 13:46 = 5 minutes après l'envoi du courriel ci-dessus (18h41) - décalage horaire)

DeIDDD75 - BONNAUD Brigitte <brigitte.bonnaud@defenseurdesdro>

À Eric

Bonjour

(taille agrandie pour faciliter le survol de ce très long document – EL)

je vous ai déjà répondu que le défenseur des Droits n'était pas compétent pour résoudre votre problème. Merci de ne plus m'envoyer de mails

Bien cordialement

brigitte BONNAUD

11/05/2018

Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

11 juil. 2018
23:11

À brigitte.bonnaud, ***, prefecture, ***, ***, etienne.petitmengin, sec.karen.martinon, ***, premier-ministre, pascal.bocquet-dumont, pierre-olivier.costa

Madame Brigitte Bonnaux, déléguée du DDD de Paris et pour les Français de l'étranger
Merci pour votre incroyable réactivité : seulement cinq minutes pour me répondre.
Toutefois il faut vraiment être "bien accroché" pour lire votre courriel (la torture atteint encore de nouveaux sommets) :

"Bonjour

je vous ai déjà répondu que le défenseur des Droits n'était pas compétent pour résoudre votre problème. Merci de ne plus m'envoyer de mails

Bien cordialement

brigitte BONNAUD"

(taille agrandie et couleur modifiée pour faciliter le survol de ce très long document – EL 30/03/2020)

J'ai déjà répondu à

vo**tre déclaration erronée** (que vous me rappelez encore aujourd'hui) **en expliquant que ma demande est d'ordre personnel et non associatif.**

Je vous renvoie donc ce texte, pour la deuxième et troisième fois, ci-dessous.

J'aimerais savoir si - au vu de mes très nombreuses et très explicites explications (montrant indirectement que cette histoire d'association est hors-sujet) vous maintenez votre version de la confusion avec une question d'associations, et si vous

maintenez votre injonction de ne plus vous contacter.

Je n'aime pas tellement être traité comme un chien galeux (même si évidemment j'y suis habitué par les services publics français).

Je ne crois pas être responsable de vos difficultés de compréhension et amalgames, et je renouvelle mon souhait d'une assistance à la communication (demande qui - pour l'instant - ne fait pas partie de mes demandes envers les services du DDD).

J'aimerais également savoir qui contacter au sujet de la question du "classement" de mes dossiers par le DDD, début 2016. On a le droit de discuter et de comprendre, ou bien faut-il juste se soumettre - si possible sans broncher - aux caprices, errements et mauvaises grâces des services du DDD ?...

Je note que la torture que je décris vous est parfaitement indifférente, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir ne pas l'aggraver par l'incohérence méprisante de la "cordialité" dont vos salutations agrémentent votre fin de non-recevoir surréaliste. Et puis, si je ne faisais pas d'efforts pour être "adapté" et "poli" avec des gens qui me marchent sur la tête, je vous dirais que "Brigitte", ça prend une majuscule, désolé. (J'ai cherché en tant que nom commun dans le dictionnaire - on ne sait jamais - mais le résultat le plus proche est "briguâtes". Si on veut être rigide, incompréhensif et buté, moi aussi je sais faire, c'est pas un problème).

Ah et au fait, j'aimerais aussi qu'on arrête de me prendre pour un débile mental. Ce n'est pas parce que je suis autiste que je ne comprends rien. Si vous lisiez mes explications, peut-être que vous vous en apercevriez. Décréter que les gens sont abrutis, et les envoyer sur les roses, tout le monde sait faire.

Quand ça vient du "Défenseur des Droits", qui est souvent le seul recours que peuvent trouver les victimes de l'Administration, pardon mais je m'insurge !

J'attends votre réponse (ou non-réponse), que j'espère la dernière (vous concernant), afin de traiter ce sujet (ces "échanges") de la manière la plus appropriée.

Dans l'espoir de "ne plus vous envoyer de mails", après votre réaction attendue à cette mise au point.

Eric LUCAS, autiste - traité comme un déchet par l'Administration française et par les services surréalistes du "Défenseur des Droits" français.

11/07/2018

Dde d'entretien avec le DDD Jacques Toubon ---- Re: Torture mentale imposée par l'EFdM : Demande d'aide à la communication. Y-a-t'il quelqu'un quelque part qui peut me conseiller ? Ou au moins répondre ?

À sec.jacques.toubon, jacques.toubon, premier-
ministre, sec.karen.martinon, sec.sophie.cluzel, etienne.petitmengin, ***, pascal.bocquet-dumont, ***, ***

La torture de la part des services du DDD, depuis 2016, atteint des sommets, avec cette nouvelle réponse surréaliste de la DeIDDD75.

Il y a des limites à la mauvaise foi (ou sinon, c'est de la bêtise, et je ne sais pas ce qui est le pire).

Il faut vraiment arrêter de pousser les gens à bout.

Je demande à parler personnellement à Monsieur Jacques Toubon, par téléphone.

Quand je l'ai vu en mai 2015 (durant la réunion de préparation de l'examen de la France par le CDE de l'ONU), il avait l'air d'être doté d'un cerveau fonctionnel, ce qui n'est visiblement pas le cas de la plupart de ses collaboratrices.

Merci de cesser de me rejeter ou de me renvoyer vers des gens trop limités.

Après avoir parlé à M. Toubon, je saurai vraiment si cette histoire de DDD est une véritable fumisterie ou pas.

Et je m'adapterai.

Merci.

Eric LUCAS

3/ Emma-Luna CRUZ-SANCHEZ

16/10/2019

Votre réclamation au Défenseur des droits REF N° 19-020289

emma-luna.cruz-sanchez@defenseurdesdroits.fr

mer. 16 oct. 2019
11:41

À moi

Numéro de dossier :

19-020289

Monsieur,

Vous avez attiré l'attention du Défenseur des droits sur votre situation, et vous sollicitez son intervention.

(taille agrandie et couleur modifiée pour faciliter le survol de ce très long document – EL 30/03/2020)

Nous avons examiné votre demande avec la meilleure attention, mais **il apparaît qu'elle ne relève pas du champ de compétences du Défenseur des droits.**

Toutefois, nous vous conseillons de vous orienter vers la plateforme Autisme Info Service (<https://www.autismeinfoservice.fr/> - tél. 0800 71 40 40 depuis la France), dispositif gratuit et national d'écoute et d'information permettant d'aider et d'orienter les personnes avec autisme et leur entourage.

Le Directeur

Recevabilité-orientation-accès au droit

Fabien DECHAVANNE

17/10/2019

Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

jeu. 17 oct. 2019

13:43

À emma-luna.cruz-sanchez

(taille agrandie et couleur modifiée pour faciliter le survol de ce très long document – EL 30/03/2020)

Bonjour et merci, **il s'agit très très certainement d'une erreur d'appréciation ou de classement,**

ce qui est "normal" s'agissant d'autisme et en l'absence d'un "réfèrent autisme" au sein de votre organisme.

Pour pouvoir traiter correctement votre réponse, **auriez-vous la gentillesse d'y adjoindre la sollicitation initiale à laquelle elle est censée répondre ?**

Il est en effet très difficile de traiter les divers dossiers en étant dans l'obligation de faire des recherches pour retrouver le fil d'un échange.

Merci beaucoup.

--

Eric LUCAS

Autiste CIM F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

EricLucas.org

17 oct. 2019

14:01

Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

À emma-luna.cruz-sanchez

P.S. (au sujet du manque d'informations de suivi relatif à votre réponse de ce jour) :

Une recherche sur "19-020289" n'a malheureusement pas permis de trouver la trace d'une copie de la sollicitation déposée sur votre site, qui - théoriquement - aurait dû être envoyée en tant que confirmation par courriel après son dépôt.

Vous avez cette sollicitation. Il est moins certain que j'en aie gardé une trace.

P.S. 2 (AUTRE sujet) :

Et comme je vois que vous avez signé "Fabien Dechavanne" le courriel que vous m'avez envoyé, peut-être que vous voudriez bien rappeler à cette personne que je suis toujours en attente de réponse au courriel que je lui ai envoyé le 06/05/2019 à 23h12.

N.B. : J'aimerais insister pour préciser que l'échange en question avec cette personne est un sujet distinct de la tentative pour comprendre à quoi fait référence votre réponse de ce jour évoquant l'idée que ma requête récente (qui reste à rappeler par vos soins) "ne relève pas du champ de compétences du Défenseur des droits."

J'aimerais également exprimer l'espoir que vous puissiez avoir lu (ou relu) l'expression de ce désir d'insistance, ce qui - au cas où vous voudriez bien accepter de joindre la requête à laquelle vous répondez - permettrait d'éviter de confondre les deux sujets, ce qui aggraverait encore un peu plus les difficultés en cours (ce qui ne semble pas nécessaire).

Veillez agréer.

23/10/2019

Eric LUCAS <el@ericlucas.org>

23 oct. 2019

10:19

À emma-luna.cruz-sanchez

Madame Emma-Luna Cruz Sanchez

J'aimerais vous remercier à nouveau pour votre (unique) courriel du 16 octobre.

En espérant ne pas (trop) déranger ni agacer ni offenser, j'aurais voulu savoir dans quelle mesure il serait peut-être possible de connaître, de votre part, quelques indications relatives au délai de

réponse à prévoir relativement aux deux courriels que je vous ai envoyés récemment (le 17 octobre).

En effet, je suis incapable de trouver des (début de) solutions aux problèmes, ou même d'analyser les situations, en l'absence de suffisamment d'informations et surtout sans dialogue.

Je rappelle qu'une grande part de mes "problèmes administratifs français" proviennent de l'absence de dialogue, autrement dit du mutisme administratif, qui émane de la totalité des organismes publics français.

Je crois que les tortures psycho-administratives qui me sont infligées depuis plus de 25 ans, de même que le Trouble du Mutisme Administratif qui aggrave celles-ci, tout comme mes sempiternelles demandes d'orientation pour connaître enfin "des interlocuteurs administratifs" et "une assistance sociale adaptée accessible (à distance)", ne devraient pas être ignorées ou méprisées par votre organisme, dont la supposée inadéquation me semble tout sauf avérée.

Qu'il me soit permis de former le vœu qu'un début de semblant d'attitude humaine, attentive et compréhensive puisse naître dans ce dossier et ainsi s'opposer à l'excès de formalisme et aux troubles de la compréhension, de la lecture rapide et d'autres amalgames générant des réponses ou des décisions inadaptées et chronophages pour tous, sans parler, en ce qui me concerne, de l'accroissement constant de la torture psycho-administrative française.

Je vous prie de croire, Madame Emma-Luna Cruz Sanchez, à l'assurance de ma très respectueuse lassitude.

01/11/2019

Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com>

1 nov. 2019

21:29

À emma-luna.cruz-sanchez

Bonjour, pardon de le dire à longueur d'années, mais "c'est un vrai cauchemar".
Comment faire pour avoir une réponse ?

28/12/2019

20191228 ELO_ICAMDAAD--DDD-ROAD(19-020289) Nouveau rappel de demande d'information pour savoir comment obtenir une réponse --- Re: Votre réclamation au Défenseur des droits REF N° 19-020289

Eric LUCAS <autistasperger@gmail.com>

sam. 28 déc. 2019

14:33

À emma-luna.cruz-sanchez, fabien.dechavanne, constance.riviere

20191228 ELO_ICAMDAAD--DDD-ROAD(19-020289) Nouveau rappel de demande d'information pour savoir comment obtenir une réponse

Madame Emma-Luna CRUZ-SANCHEZ (DDD)

Copies :

- Monsieur Fabien DECHAVANNE (DDD)

- Madame Constance RIVIERE (DDD)

Votre dossier N° 19-020289

Le 28 décembre 2019

Madame,

Ne voyant pas d'autre option, je suis dans l'obligation de revenir vers vous pour vous demander à nouveau comment il convient de procéder pour obtenir une réponse à mon email du 23 octobre 2019 (rappelé le 1er novembre 2019, et en copie ci-dessous) qui vous demandait comment faire pour avoir une réponse de votre part à mes deux courriels du 17 octobre 2019, lesquels faisaient suite et apportaient des éléments nouveaux à votre unique réponse du 16 octobre 2019 m'indiquant que ma sollicitation initiale "ne relève pas du champ de compétences du Défenseur des droits."

En supposant que l'institution du Défenseur des Droits pourrait être censée vouloir lutter contre les troubles liés aux excès de formalisme administratif et contre l'exclusion de l'accès aux droits affectant les personnes défavorisées et/ou handicapées, vous souhaiteriez peut-être accepter de reconsidérer cet échange avec une meilleure attention renforcée, notamment dans la mesure où celui-ci semble assez représentatif des malentendus récurrents et des difficultés de communication illustrant nos - improductives - tentatives depuis environ cinq ans.

A ce sujet - et comme déjà évoqué - il conviendrait peut-être de bien vouloir informer le public sur les mesures d'accessibilité éventuellement mises en oeuvre par votre organisme au bénéfice des usagers handicapés par les troubles administratifs (tels que le mutisme administratif et l'incompréhension administrative), de même que sur d'éventuels projets internes visant à réduire les dits troubles, peut-être par une formation adéquate ou au moins par la présence d'un "réfèrent autisme", ce que j'ai proposé maintes fois - notamment dans le cadre d'une association d'autistes.

Une réponse de votre part s'inscrirait utilement - je le pense - dans l'étude des mesures et outils publiquement accessibles en France par les personnes handicapées, lors de l'examen de l'Etat français par le CDPH de l'ONU en 2020.

Note : Lors d'une rencontre associative avec Monsieur Jacques Toubon en mai 2015, celui-ci m'avait semblé attentif au respect des droits de l'enfant. Il se pourrait donc qu'il en soit de même en ce qui concerne les personnes handicapées.

Dans cette attente et dans cet espoir renouvelé, je vous prie de croire, Madame Emma-Luna CRUZ-SANCHEZ, à l'assurance de ma parfaite considération.

Eric LUCAS

Autiste "Asperger"

Martyr Administratif Français

Demandeur d'Asile au Brésil

Divers

07/06/2016

De : unforgettable@hotmail.fr <unforgettable@hotmail.fr> de la part de Eric LUCAS <e.l@free.fr>

Envoyé : mardi 7 juin 2016 11:57

À : jacques.toubon@defenseurdesdroits.fr; *** ; *** ; ***

Objet : Demande de réponse DDD

Bonjour

cauchemar adm titre de séjour, et justif HO

je souhaite savoir si quelqu'un peut m'aider à obtenir une réponse du DDD

je n'ai pas l'impression d'avoir de nouvelle, depuis novembre 2015 (à part l'email de l'erreur de croire que l'obtention d'une carte d'un an avait réglé le pbm) - ça fait longtemps et je veux bien qu'on m'explique comment je pourrais ne pas être irrité - encore une piste qui ne donne rien - on me fait tourner en bourrique éternellement

j'aimerais aussi savoir pourquoi le DDD ne donne aucune nouvelle et ne répond pas à mes demandes - ça ne m'amuse pas de passer mon temps à me creuser la tête à essayer de trouver comment demander, à qui, etc etc

je n'ai pas l'impression que beaucoup de dossiers d'autistes soient traités par les services du DDD : puis-je en savoir plus ?

si le DDD est l'INDH (Institution Nationale de DH) prévue par les conventions ONU, il se pourrait qu'il y ait un dysfonctionnement quelque part ?

pour moi c'est impossible d'être agréable avec des gens qui ne m'aident pas (à ma connaissance) et ne daignent même pas répondre - ça fait des décennies que ça dure - c'est de la torture

qui est le référent autisme chez le DDD ? à défaut, en quoi l'autisme est-il pris en compte par cet organisme

est-ce que quelqu'un peut me répondre ? à qui dois-je écrire ??

si même le défenseur des droits se lave les mains de mes histoires, comment ne pas devenir digne avec tant d'injustice ?

et j'aimerais savoir aussi si le DDD défend les droits fondamentaux, comme le droit de vivre où on veut

même si, comme toujours, personne ne daigne répondre, cet email ira rejoindre les centaines d'autres, depuis les années 90, pour faire un livre de lettres et emails sans réponses - je me demande bien en quoi l'utilisateur est pris en compte dans tout ça

pardon d'être irrité

merci

Eric LUCAS

--

Eric LUCAS

13/08/2016

20160813 Tentative pour savoir comment obtenir une réponse du DDD / cauchemar titre séjour

Eric LUCAS <e.l@free.fr>
Sam 13/08/2016 06:06

- ***,
- ***@defenseurdesdroits.fr

+6 autres ▣

Madame la Secrétaire d'Etat (handicap et exclusion)

Monsieur le Sous-Préfet (**)

Monsieur le Défenseur des Droits des personnes non-autistes

Mme ***

1/ Je vous prie de m'indiquer comment faire pour obtenir les résultats de l'étude de cette injustice flagrante par le DDD, qui dure depuis septembre ou octobre 2015.

Je remercie Mme *** de m'avoir dit, dès la première conversation téléphonique, qu'il y avait une injustice évidente, puis de m'avoir informé que cela allait être traité en urgence.

Je demande évidemment réparation pour toutes les années de souffrances inutiles, et naturellement la mise à niveau de la situation de mon ami au regard du séjour et de la nationalité, tel que cela aurait dû être fait s'il n'y avait pas eu l'injustice par rapport à l'accord *** donnant la carte de séjour de 10 ans au bout d'un an, ce qui fait que les étrangers de sexe différents obtiennent la nationalité française rapidement. Aujourd'hui, au bout de 14 ans, on en est encore au point de quémander une carte de 10 ans, comme si c'était une faveur.

L'injustice ne peut pas être réparée en l'absence de nationalité française et en l'absence de réparations pour les années perdues, les années de cauchemar. Vous ne pouvez pas comprendre ce cauchemar, vous qui vivez dans les "cases faciles".

Mais si mon point de vue est erroné, peut-être que M. le DDD voudra bien nous faire part de son avis, un jour.

2/ Je vous prie de m'indiquer qui est chargé de gérer ces problèmes (le dossier titre séjour, et le problème absence réponses), ce qui permettrait d'éviter d'agacer les destinataires non concernés, et -peut-être- d'aller vers une vraie étude et des solutions.

3/ Je vous prie de m'indiquer pour quelle raison je ne reçois jamais de réponse à ces questions, malgré de très nombreuses demandes depuis des mois.

4/ Enfin, puisque personne ne semble comprendre-croire que la souffrance de mon ami soutien de vie me fait souffrir aussi, et que donc son problème est mon problème, j'attire votre attention sur le fait que je compte tenter de remédier à cette "incroyance" par le biais d'une grève de la faim en octobre, en Amérique du Sud (car je serai là-bas), protégé des risques d'hospitalisation d'office et autres ignominies françaises.

Je sais que cela est apparenté à des "menaces" (et que donc c'est un prétexte facile pour ignorer -encore- mes messages), mais je ne vois pas d'autre solution, et je ne reçois aucun conseil pour ces sujets, c'est le silence absolu depuis des mois.

Peut-être que cela me permettra de ne plus m'entendre objecter que le problème de mon ami n'est pas mon problème, ce qui fera toujours un petit souci en moins dans ce cauchemar absurde

On ne peut pas dire que je n'ai pas assez informé et expliqué (depuis 14 ans !!!) ni prévenu.

Merci pour votre lecture éventuelle.

Merci pour tout ce que vous faites pour corriger les injustices et diminuer les souffrances inutiles.

Je vous prie d'agr er, Madame, Monsieur, mes salutations au del  de l' puisement et du d sespoir.

Eric LUCAS

Et puisque de toute fa on "je parle chinois" :

女士国务卿 (残疾和排斥)

副省长先生 (**)

非自闭症患者人权卫士先生

金扫帚主任女士

1 /请告诉我怎么去用这个DDD公然不公正, 从九月或2015年10月持续的研究结果。

我感谢 *** 告诉我, 从第一次电话交谈中, 存在明显的不公正和通知我, 它打算紧急治疗。

我明明要求赔偿这些年来不必要的痛苦, 当然还有我的朋友的情况下升级至于居住地和国籍, 因为它应该做的, 如果他没有被冤相对于1989协议, 一年后给了10年sj our卡, 让外国人不同性别快速获得法国国籍。如今, 14年后, 我们依然在乞讨了10年的卡, 就好像它是一个忙的地步。

不公正情况不能在法国国籍的, 不赔偿对失去的岁月和岁月的梦魇修复。你无法理解这个噩梦, 你们谁住在“方便的情况下”。

但如果我的观点是错误的, 也许DDD先生不妨给我们他的意见的一天。

2 /请告诉我谁是负责管理这些问题 (标题后面的房间, 这个问题没有答案) 。

3/ 请告诉我, 为什么我从来没有得到这些问题的答案, 尽管几个月多次请求。

4/ 最后, 因为似乎没有人明白, 相信我的朋友支持生命的苦难伤害我太多, 而因此这个问题是我的问题, 我提醒你注意一个事实, 即我打算尝试解决这个问题“不信”, 通过十月份在南美绝食 (我会在那里) , 自动保护住院治疗的风险和其他法国耻辱。

我知道它是与“威胁” (因此它是一个简单的借口, 无视我的消息-still-) , 但我看不出有什么其他选择, 我不为这些受试者得到任何建议, 这是个绝对的沉默。

也许这会帮助我听不到我认为, 我的朋友的问题, 不是我的问题, 你会永远是这个荒谬的噩梦担心少一点

Fin 2015 vous m'avez dit que l'injustice dans le dossier titre de séjour de mon ami était claire et que vous vouliez m'aider "en urgence".

Au bout de quelques mois, en l'absence d'aide, j'ai réussi à motiver un chef de cabinet de préfecture, qui, dans un moment de lucidité et d'humanité, a immédiatement donné le feu vert pour une carte de séjour d'un an, alors que ça traînait depuis des années.

Je vous en ai informés, et vous m'aviez dit que vous pouviez appuyer cette demande de carte, ce qui était inutile puisqu'elle était en fabrication.

Le manque d'aide, de nouvelles, d'assistance à la communication, a entraîné une irritation de ma part, à laquelle vous n'avez pas réussi à vous adapter.

Vous avez alors estimé que seul mon ami pouvait faire une demande auprès de vos services, et vous vous êtes servis de cela pour ignorer tous mes messages ultérieurs, et aussi pour ignorer ma demande relative à la séquestration médicale qui pourtant ne concerne pas mon ami.

Aujourd'hui, en mars 2018, la situation administrative de mon ami est encore plus dégradée qu'avant, alors que vous étiez le SEUL organisme qui avait compris l'injustice et qui pouvait aider.

Malgré tous ces sévices administratifs, frustrations, injustices et contrariétés, je croyais pouvoir ajouter quelque crédit à vos réponses ; or je lis sur votre site que je peux tout à fait vous demander de l'aide pour un tiers, s'il est un "ayant-droit", ce qui est le cas puisqu'il y a un Pacs, ce que vous ne pouvez ignorer.

Pouvez-vous commenter et expliquer ?

Pouvez-vous ENFIN régler le problème adm de mon ami, qui dure depuis 2002 ?

Pouvez-vous m'aider à obtenir l'assistance à laquelle j'ai droit personnellement, c'est à dire une personne chargée de faire l'intermédiaire entre moi et l'administration, puisqu'il est très très clair que mes explications sont, au mieux incomprises, au pire "agaçantes" et sources des refus, des sévices et des mutismes administratifs qui sont eux-mêmes les sources des problèmes dont je demande la résolution.

Pouvez-vous me dire qui peut m'aider à "traduire" le présent courriel pour qu'il soit productif ?

Sans les difficultés de compréhension, et souvent la mauvaise foi et la mauvaise volonté des fonctionnaires, il n'y aurait ni mon problème d'hospitalisation arbitraire, ni le problème du titre de séjour qui serait réglé depuis bien longtemps.

L'incompréhension et l'irréalisme administratifs sont faciles à démontrer, aux personnes ayant le courage d'affronter la vérité et de voir leurs faiblesses.

La nécessité d'un médiateur, et d'interlocuteurs identifiables, est une évidence. J'y ai droit en tant que citoyen victime de l'Etat français, et a fortiori en tant qu'autiste.

Je vous demande donc à nouveau de m'aider, et surtout, si vous répondez, de ne pas aggraver la torture par une "réponse administrative" pas claire ou en langue de bois.

Merci.

Eric LUCAS

11/04/2018

De : Eric LUCAS <el@ericalucas.org>

Date: mer. 11 avr. 2018 à 20:03

Subject: Nouvelle re-demande de recherche quelqu'un pour aider à trouver qui pourrait me dire comment obtenir des réponses du DDD

To: *(pas envoyé aux services du DdD – mais pas de réponses non plus)*

P.S. : est-ce que vous pouvez me dire à qui je peux envoyer ce message (ci-dessous) ?

(Je cherche interlocuteur et assistance.)

Surtout, que personne ne me réponde... Ca fait des années que ça dure mais tout le monde s'en fiche... Je dois être un dingue, sans doute, mais oui bien sûr.

Surtout ne pas chercher à savoir, à comprendre. Il doit bien y avoir une réception avec des petits gâteaux pas loin, merci d'avoir lu, et désolé d'écrire tout le temps !!! Dites-moi juste comment faire !!!!!!!!

DESOLE D ETRE ENERVE DANS LA TORTURE !!!!!!!!!!!!!!!!

Bonjour, j'aimerais savoir si vous savez comment faire pour obtenir une réponse du « Défenseur des Droits » (cf [ma lettre récente](#), parmi tant d'autres), ou s'il existe quelque chose pour se faire aider dans les supplices administratifs français.

Je n'entre pas, ici, dans la description détaillée des dits supplices, car cela fait systématiquement oublier la question de départ (ci-dessus).

Est-ce que quelqu'un peut m'aider à obtenir enfin des réponses du DDD ou de je ne sais pas quel service administratif qui pourrait enfin m'aider ?

J'ai envoyé des centaines ou des milliers de messages, lettres, demandes, ignorées, méprisées, ou pas comprises.

Merci.

(Par pitié, qu'on ne me parle pas des « assistantes sociales du CCAS » ou de la MDPH : c'est une torture de devoir réexpliquer année après année comment et pourquoi elles ne peuvent pas aider.)

--

Eric LUCAS

Pièces montrant le mensonge et l'offensabilisme du petit chef de bureau **

(cf. P.S. 2 en première page)

15/01/2014

P.J. 1 sur 2 - FW: Attn. Mme * - Dossier *** ** (***)**

Masquer l'historique des courriers

From: e.l@free.fr

To: pref-etrangers@***.gouv.fr

Subject: Attn. Mme *** - Dossier *** ** (***)

Date: Wed, 15 Jan 2014 16:16:35 +0000

Bonjour Madame,

suite à mes explications par téléphone, je vous adresse davantage de précisions et d'arguments par écrit (lettre de seulement 2 pages), avec 15 pièces jointes étayant la demande.

Merci beaucoup.

Eric LUCAS

J'essayerai d'envoyer ça par lettre aussi.

Merci

Dans l'espoir que vous trouverez le temps de lire au moins la lettre, qui est à mon avis déjà suffisamment claire, et que vous pourrez statuer le plus tôt possible.

Merci beaucoup.

Masquer l'historique des courriers

EL

(... partie enlevée dans cette version publique ...)

FW: Attn. Mme * - Dossier *** ** (***)**

P

pref-etrangers@***.gouv.fr

Mer 15/01/2014 16:19

• Vous

Masquer l'historique des courriers
Madame, Monsieur,

Le pôle immigration-intégration a bien reçu votre courriel.
Nous faisons tout notre possible pour vous répondre dans les plus brefs délais.
Nous vous prions de ne pas répondre à ce courriel.
Salutations

*** **

Responsable du service
Préfecture de ***

renouvellement de la carte de séjour de *** **



Masquer l'historique des courriers

De : DelDDD13 - FIEROBE Daniel

Date d'envoi : samedi 22 mars 2014 10:14

À : pref-etrangers@***.gouv.fr

Objet : renouvellement de la carte de séjour de *** **

*A l'attention particulière de Monsieur le chef du service des étrangers de la
préfecture de ****

Bonjour Monsieur le directeur

*Monsieur *** **, de nationalité ***, né le *** à ***, entré en France il y a plus de 10
ans, a déposé en avril 2013 en votre service une demande de renouvellement de sa
carte de séjour (dossier *** - n° du titre : ***). A ce jour, il n'a toujours pas de
réponse à cette demande malgré plusieurs tentatives effectuées pour avoir des
nouvelles.*

*Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître où en est l'instruction de
cette demande, notamment les raisons qui expliquent cette absence de réponse et
dans quel délai M. *** peut espérer la recevoir. Celà devient très urgent, car
aujourd'hui le délai de validité de son récépissé, comme vous le savez, a expiré.*

Dans l'attente d'une réponse rapide,

Bien à vous !

Masquer l'historique des courriers



Vous avez transféré ce message le Ven 20/10/2017 18:37

DD

DelDDD13 - FIEROBE Daniel

Sam 22/03/2014 09:20

• e.l@free.fr

Bonjour M.Lucas, suite à votre accord, votre ami et vous, je vous adresse ci-après le courriel que je viens de faire parvenir au directeur du service des étrangers de la préfecture de ***..

Bien à vous !

Vous avez transféré ce message le Ven 20/10/2017 18:35

DD

DelDDD13 - FIEROBE Daniel
Sam 22/03/2014 09:21

?
?
?
?

• e.l@free.fr

pour votre info, l'accusé de réception ..

?

De : pref-etrangers@***.gouv.fr [pref-etrangers@***.gouv.fr]
Date d'envoi : samedi 22 mars 2014 10:16
À : prvs=151cfaab2=daniel.fierobe@defenseurdesdroits.fr
Objet : Re: renouvellement de la carte de séjour de *** **

Madame, Monsieur,

Le pôle immigration-intégration a bien reçu votre courriel.
Nous faisons tout notre possible pour vous répondre dans les plus brefs délais.
Nous vous prions de ne pas répondre à ce courriel.
Salutations

*** **

Responsable du service
Préfecture de ***

☒
Bonjour Monsieur

depuis les manoeuvres insignes de la pref ** en hiver 2013-2014, le cauchemar prend une tournure de plus en plus..... pa sles mots

j'aimerais savoir si vous pouvez m'aider à montrer ma bonne foi

j'ai attendu pendant des mois la réposne de la pref **, dans le stress, masi la pref de son côté a utilisé le prétexte de notre prétendu "silence" (ce qui est faux) pour refuser la délivrance

c'est une hstorie de fous

je ssuis au dela de l'épusiement depuis logntemp

j'ai fait une greve de la faim ici dans mon exil

tout le monde s'en fout

je suis fatigué

DelDDD04 - FIEROBE Daniel
Sam 21/10/2017 18:52

• Vous

☒
*Bonsoir M.Lucas, désolé , mais je ne suis plus à Aix, je pense qu'il faudrait vous adresser à mes collègues de ***, bien à vous !*

Fin du document (pas du cauchemar)

ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento...: 30/03/2020 Hora.....: 14:28:01
Caixa.....: 96014209 Matrícula...: 89529146
Lancamento.: 052 Atendimento: 00043
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1798599970

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	63,65+
Valor do Porte(R\$)...	46,10	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,275	
Peso Tarifado:	0,275	
OBJETO=====	RR076011860BR	
REGISTRO (INTERNACI):	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....	63,65	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 63,65

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado.

VALOR EM CARTÃO DE DÉBITO(R\$): 63,65
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 63,65

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.0.02

**20200330_ELO_ICAMDAAD---FR-DdD_
Réponses-erronées-récentes-et-demande-réponses**